



Le libéralisme social demeure-t-il une alternative?

Jean-Luc Gaffard

► To cite this version:

| Jean-Luc Gaffard. Le libéralisme social demeure-t-il une alternative?. 2020. halshs-03019785

HAL Id: halshs-03019785

<https://shs.hal.science/halshs-03019785>

Preprint submitted on 23 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE LIBÉRALISME SOCIAL DEMEURE-IL UNE ALTERNATIVE ?

Jean-Luc Gaffard

SCIENCES PO OFCE WORKING PAPER n° 24/2020

EDITORIAL BOARD

Chair: Xavier Ragot (Sciences Po, OFCE)

Members: Jérôme Creel (Sciences Po, OFCE), **Eric Heyer** (Sciences Po, OFCE), **Lionel Nesta** (Université Nice Sophia Antipolis), **Xavier Timbeau** (Sciences Po, OFCE)

CONTACT US

OFCE
10 place de Catalogne | 75014 Paris | France
Tél. +33 1 44 18 54 24

www.ofce.fr

WORKING PAPER CITATION

This Working Paper:

Jean-Luc Gaffard,

Le libéralisme social demeure-il une alternative ?

Sciences Po OFCE Working Paper, n° 24/2020.

Downloaded from URL: www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/WP2020-24.pdf

DOI - ISSN

ABOUT THE AUTHORS

Jean-Luc Gaffard, Sciences Po-OFCE, Université Côte d'Azur, Institut Universitaire de France

Email Address: jeanluc.gaffard@sciencespo.fr

RÉSUMÉ

Le néo-libéralisme actuel fait figure de résurgence de l'utopie du marché autorégulé. Ses effets destructeurs, aujourd'hui comme hier, sont à l'origine d'un retour du politique oscillant entre nationalisme et autoritarisme, d'un côté, libéralisme social de l'autre. Ce défi, identifié par Polanyi en son temps, nous rappelle qu'aucune société n'est possible sans pouvoir ni obligation. Suivant les néo-libéraux, pour qui le but souhaitable reste une économie de marché mondialisée qui serait débarrassée de tout pouvoir, il appartient paradoxalement, au pouvoir politique de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour que les individus s'adaptent aussi vite que possible à cette donne. Cette recherche de flexibilité et d'adaptabilité tranche avec un libéralisme social qui fait dépendre la viabilité des changements inhérents au capitalisme de l'existence de mécanismes de stabilisation rendant les adaptations lentes et progressives : un libéralisme qui n'exclut ni le pouvoir, ni la contrainte. La thèse que nous entendons défendre est que le libéralisme ne pourra survivre que sous sa forme de libéralisme social dont le trait distinctif est certes de faire place à une régulation macroéconomique, mais aussi, et plus généralement, de faire prévaloir des formes de coopération ou d'interaction sociale conciliant efficacité et équité, stabilité ou inertie et évolution.

ABSTRACT

Current neo-liberalism is a resurgence of the utopia of the self-regulating market. Its destructive effects, today as yesterday, are at the origin of going back to politics oscillating between nationalism and authoritarianism, on the one hand, social liberalism on the other. This challenge, identified by Polanyi in his time, recalls us that no society is possible in which power and compulsion are absent. According to the neo-liberals, for whom the desirable goal remains a globalized market economy that would be rid of any power, paradoxically it is up to the political power to implement the reforms necessary for individuals to adapt as quickly as possible to this deal. This search for flexibility and adaptability contrasts with a social liberalism according to which the viability of the changes inherent in capitalism depends on the existence of stabilization mechanisms making adaptations slow and progressive: a liberalism that excludes neither power nor constraint. The thesis that we intend to defend is that liberalism can only survive in its form of social liberalism whose distinctive feature is certainly to make room for macroeconomic regulation, but also, and more generally, to ensure that forms of cooperation or social interaction that reconcile efficiency and equity, stability or inertia and evolution prevail.

KEYWORDS

Authoritarianism, community, great transformation; laissez-faire, neo-liberalism, social liberalism, power, market utopia.

JEL

A12, B15, B25, P16.

Le libéralisme social demeure-il une alternative ?¹

Jean-Luc Gaffard

Sciences Po-OFCE

Université Côte d'Azur, Institut Universitaire de France

Résumé. *Le néo-libéralisme actuel fait figure de résurgence de l'utopie du marché autorégulé. Ses effets destructeurs, aujourd'hui comme hier, sont à l'origine d'un retour du politique oscillant entre nationalisme et autoritarisme, d'un côté, libéralisme social de l'autre. Ce défi, identifié par Polanyi en son temps, nous rappelle qu'aucune société n'est possible sans pouvoir ni obligation. Suivant les néo-libéraux, pour qui le but souhaitable reste une économie de marché mondialisée qui serait débarrassée de tout pouvoir, il appartient paradoxalement, au pouvoir politique de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour que les individus s'adaptent aussi vite que possible à cette donne. Cette recherche de flexibilité et d'adaptabilité tranche avec un libéralisme social qui fait dépendre la viabilité des changements inhérents au capitalisme de l'existence de mécanismes de stabilisation rendant les adaptations lentes et progressives : un libéralisme qui n'exclut ni le pouvoir, ni la contrainte. La thèse que nous entendons défendre est que le libéralisme ne pourra survivre que sous sa forme de libéralisme social dont le trait distinctif est certes de faire place à une régulation macroéconomique, mais aussi, et plus généralement, de faire prévaloir des formes de coopération ou d'interaction sociale conciliant efficacité et équité, stabilité ou inertie et évolution.*

Codes JEL : A12 ; B15 ; B25 ; P16

Mots clés : Autoritarisme, communauté, grande transformation, laissez-faire, libéralisme social, néo-libéralisme, pouvoir, utopie du marché.

Abstract. *Current neo-liberalism is a resurgence of the utopia of the self-regulating market. Its destructive effects, today as yesterday, are at the origin of going back to politics oscillating between nationalism and authoritarianism, on the one hand, social liberalism on the other. This challenge, identified by Polanyi in his time, recalls us that no society is possible in which power and compulsion are absent. According to the neo-liberals, for whom the desirable goal remains a globalized market economy that would be rid of any power, paradoxically it is up to the political power to implement the reforms necessary for individuals to adapt as quickly as possible to this deal. This search for flexibility and adaptability contrasts with a social liberalism according to which the viability of the changes inherent in capitalism depends on the existence of stabilization mechanisms making adaptations slow and progressive: a liberalism that excludes neither power nor constraint. The thesis that we intend to defend is that liberalism can only survive in its form of social liberalism whose distinctive feature is certainly to make room for macroeconomic regulation, but also, and more generally, to ensure that forms of cooperation or social interaction that reconcile efficiency and equity, stability or inertia and evolution prevail.*

Key words: Authoritarianism, community, great transformation; laissez-faire, neo-liberalism, social liberalism, power, market utopia.

¹ Une version très préliminaire de ce texte a été écrite en vue d'une communication pour *L'Économie aux Rendez-vous de l'Histoire* dans la session organisée par Pierre Dockès « La crise de 2008 et ses prolongements inaugurent-ils une 'Grande transformation' ou la revanche de Karl Polanyi ? » Blois 10 octobre 2019. Je remercie Pierre Dockès pour ses commentaires et réflexions sans qu'il ait une quelconque responsabilité dans la manière dont je les ai interprétés. Je remercie également Marion Gaspard dont la communication à la même session m'a permis de mieux appréhender l'œuvre de Polanyi. Je remercie enfin Frédéric Marty qui m'a très utilement conseillé des lectures sur les évolutions des écoles libérales.

La mesure n'est pas la résolution désinvolte des contraires. Elle n'est rien d'autre que l'affirmation de la contradiction, et la décision ferme de s'y tenir pour survivre.

Albert Camus, *Défense de L'Homme révolté*

1. Introduction

La crise sociale et politique née de la crise financière de 2008-9 et, plus encore peut-être, la crise sanitaire de 2020 ont fait resurgir la question du devenir du libéralisme. Autoritarisme et populisme reviennent sur le devant d'une scène dont l'on pensait qu'ils en avaient disparu. Alors que l'économie de marché semblait l'avoir emporté partout, les désordres rencontrés suscitent des revendications de protection en contravention avec les règles établies sous l'influence d'une doctrine qui avait fait et continue très largement de faire consensus dans les cercles de pouvoir, politiques comme académiques.

La situation créée fait penser à celle qui s'était développée dans les années 1920 et 1930 quand l'idéologie libérale a reculé pour laisser la place à des idées dirigistes quand ce n'était pas à des pouvoirs dictatoriaux redonnant à l'État une position de force face au marché. À cette époque, il était question de 'Grande Transformation' (Polanyi 1944), de 'Fin du laissez-faire' (Keynes 1926), de 'Route de la Servitude' (Hayek 1944), de nouveau libéralisme (Dewey 1935, Lippmann 1937). Le libéralisme l'a certes emporté dans les années 1950 et 1960, mais il s'est agi d'un libéralisme interventionniste (ou social), avant que ne réinstalle une idéologie néo-libérale dont la victoire pourrait n'être qu'éphémère sans que l'on sache bien de quoi le futur sera fait.

Polanyi (1944) dénonçait le caractère destructeur de l'utopie d'un marché autorégulé et annonçait un retour inévitable du politique oscillant entre un nationalisme autoritaire antilibéral et un libéralisme social. Hayek (1944) réduisait l'une et l'autre alternative à ce qu'il dénommait la route de la servitude pour assumer une défense sans concession d'une économie de marché qu'il entendait débarrasser de toute intervention publique intempestive. Keynes (1926, 1936, 1939) dénonçait le laissez-faire et annonçait que s'ouvrirait une ère de socialisation que nous qualifierons plutôt de libéralisme social. Dewey (1935) et Lippmann (1937) prenaient acte de la disqualification du libéralisme classique, partageaient le point de vue selon lequel le marché n'est pas régi par des mécanismes naturels, mais ils s'opposaient sur ce que devrait être le nouveau libéralisme basé, pour l'un sur l'intelligence des individus socialement organisés en différentes communautés, pour l'autre sur le primat reconnu de la connaissance détenue exclusivement par les experts de la 'bonne société'.

Le chemin suivi par les économies de marché semble avoir donné raison à Keynes pendant quelques trente décennies, puis à Hayek au cours des trente décennies suivantes, avant que ne se repose, au cours de la dernière décennie, le dilemme énoncé par Polanyi et que ne resurgissent les questions posées par ce dernier concernant les statuts de la monnaie, du travail, de la nature et de la nation. Le débat opposant, dans les années 1930, Dewey à Lippmann sur le nouveau libéralisme retrouve une réelle actualité dès lors qu'il faut répondre à la tension qui existe entre le besoin de stabilité et la nécessité du changement, dès lors qu'un gouvernement par les experts est mis en balance avec la médiation et l'intelligence collective des différentes communautés constitutives de la société libérale (Collier 2018, Stiegler 2019).

La thèse que nous entendons défendre est que le libéralisme ne pourra survivre que sous sa forme de *libéralisme social*² dont le trait distinctif est certes de faire place à une régulation macroéconomique, mais aussi, et plus généralement, de faire prévaloir des formes de coopération ou d'interaction sociale conciliant efficacité et équité, stabilité ou inertie et évolution.³

La dénonciation de la dangerosité de l'utopie du marché autorégulé n'emporte pas annonce d'une chute inéluctable de l'économie de marché (du capitalisme), mais reconnaissance de la nécessité de sa régulation. Dans cette perspective, l'État n'est pas un substitut du marché. Il en devient le complément en tant qu'il lui permet de bien fonctionner.

Renouer ainsi avec l'argumentation développée par Keynes concernant la socialisation de l'économie vise à lui donner une plus large ampleur. D'abord en s'intéressant au fonctionnement de l'État mais aussi des différentes communautés auxquelles l'individu appartient, à commencer par l'entreprise envisagée, non comme la propriété de ses seuls actionnaires, mais comme une coalition politique entre ses différentes parties prenantes. Ensuite en envisageant l'interaction entre toutes ses communautés et leur inscription chacune dans une temporalité qui lui est propre. Le libéralisme social tel qu'il devrait être conçu, non seulement, rétablit le lien perdu entre libéralisme économique et libéralisme politique, mais l'inscrit dans le temps long dès lors qu'il s'agit d'assurer la viabilité d'une évolution rythmée par des ruptures récurrentes. Le problème n'est pas seulement de faire prévaloir les choix discrétionnaires sur des règles énoncées par des experts, mais de faire en sorte que ces choix reposent sur des formes et mécanismes d'adaptation qui garantissent de maîtriser la succession des déséquilibres.

Comme le soulignait Polanyi (1944), l'existence de médiations institutionnelles fait que la liberté individuelle est inévitablement limitée par le pouvoir, un pouvoir que les néolibéraux entendent ignorer en théorie alors qu'ils n'écarteront pas de devoir y recourir pour imposer leur vision téléologique du monde, un pouvoir qui peut relever de l'interventionnisme libéral, mais qui pourrait tout autant basculer vers l'autoritarisme ou le césarisme dans le contexte actuel de mondialisation où se lèvent des vents contraires annonceurs de morcellement des communautés et de conflits entre elles.

Se référer à la multiplicité des médiations et des pouvoirs que celles-ci véhiculent conduit à s'interroger sur une complexité trop souvent oubliée de l'analyse, celle liée à la multiplicité des temps associés à la multiplicité des phénomènes et des acteurs (Gaffard, Amendola et Saraceno 2020). Le défi dépasse le cadre strict de l'économie car ce dont il est

² Il y a sans doute une ambiguïté à utiliser ce vocable qui a pu signifier que l'on accepte les règles du marché en veillant simplement à en amortir le coût social. Le qualificatif de social a, toutefois, une portée plus large dès lors que l'on rompt avec l'atomisme individualiste, que l'on reconnaît la primauté du fait social. Sans doute aurait-on pu aussi utiliser le vocable de *socialisme libéral* pour désigner une forme de socialisation (non autoritaire) de l'économie. Non pour associer à un socialisme scientifique une défense de la liberté individuelle à la façon dont l'envisage Walras (Dockès 1996 pp. 71-74), mais pour souligner la dépendance des choix individuels à l'égard du fait social et voir dans le socialisme l'accomplissement du libéralisme (Canto-Sperber 2003). De fait, la réflexion présente porte autant sur le devenir du capitalisme que sur celui du libéralisme, l'alternative étant, vraisemblablement, entre un capitalisme autoritaire et un capitalisme libéral au sens américain de ce dernier terme. « Au fond, le capitalisme n'est que l'autre nom de la modernité elle-même, dans ce qu'elle a de *socialement* problématique (...) Le capitalisme (envisagé) comme une forme sociale éminemment paradoxale (...) une forme où la société se défait par la dynamique même qui est supposée garantir son effectuation et sa consolidation » (Karsenti 2013 p. 267-68).

³ Cette thèse s'inscrit dans les réflexions et analyses conduites dans Amendola et Gaffard (2012, 2018, 2019), et Gaffard, Amendola et Saraceno (2020).

question c'est de savoir si l'esprit de mesure qualifiant le libéralisme social permettra de se garder de la démesure qu'incarne aussi bien la dictature du marché total que celle de l'État omnipotent qui ont en commun de se rapporter à un temps unique en même temps qu'à une fin de l'histoire, et d'en tirer une même prescription consistant à enjoindre de s'adapter aussi vite que possible à des changements présumés exogènes.

Des contradictions sont au cœur de la gestion de la monnaie et de la finance, du travail et de l'emploi, de l'entreprise, de l'État et de la nation. Monnaie et finance sont à la fois des instruments indispensables de coordination et le lieu de dérives spéculatives. Travail et emploi obéissent à une exigence contradictoire de mobilité et de rigidité. L'activité de l'entreprise oscille entre création et détournement de valeur, celle de l'État entre régulation et prédation. Quant à la nation, elle est confrontée au partage entre ouverture et protection, entre coopération et concurrence. La thèse proposée est que le libéralisme social est incarné dans des institutions qui règlent ces contradictions. La mesure n'est pas ici l'équilibre confondu avec l'harmonie des intérêts. Elle s'identifie à la reconnaissance des contradictions et à une lutte permanente pour y survivre.

Dans ce qui suit, nous rappellerons, dans un premier temps, le caractère destructeur de l'utopie d'un marché autorégulé, tel qu'il s'est manifesté au tournant des XIX^e et XX^e siècle, ainsi que les termes du débat engagé, dans les années 1930, sur ce que pourrait être l'alternative au mythe du marché parfait (sections 2 et 3). Dans un deuxième temps, nous ferons état des caractéristiques du libéralisme social tel qu'il s'est imposé après la Deuxième Guerre mondiale avant de céder devant la résurgence de l'utopie du marché autorégulé sous l'appellation de néo-libéralisme (section 4). Dans un troisième temps, nous reviendrons sur ce qui nous paraît être les racines de ce libéralisme social avant d'en établir l'actualité (sections 5 et 6) et de traiter des réponses à donner, d'un point de vue de théorie et de politique économiques, aux questions relatives au statut de la monnaie, du travail, de l'entreprise, de l'État et de la nation (sections 7, 8, 9, 10 et 11). Nous concluons en évoquant le défi politique qui se dessine qui met aux prises un libéralisme social et un capitalisme autoritaire lequel a, en commun avec le néo-libéralisme de reposer sur l'illusion d'une thérapie de choc, autrement dit sur la négation de la complexité et de l'irréversibilité du temps (section 12)

2. Le laissez-faire : une utopie de marché destructrice.

Polanyi (1944) n'est ni le premier, ni le seul à expliquer qu'une économie de marché conçue comme système autorégulé est éloignée de la réalité sociale. Des penseurs libéraux font, à la même époque, le même diagnostic. Ainsi Dewey (1935) ou Lippmann (1937) vont, l'un et l'autre, mettre en cause les croyances et les méthodes du premier libéralisme. Mais Polanyi, en anthropologue et en historien, élargit le débat et nous rappelle que l'économie a, de tout temps, été subordonnée à l'environnement politique et social. Il nous avertit que le projet, un moment et en partie exécuté, de subordonner la société tout entière à la logique du marché est aussi dangereux qu'utopique.

D'un point de vue théorique, cette utopie pourrait sembler correspondre à la société idéale en forme d'équilibre général des marchés théorisée par Walras (1874) : un monde sans monnaie autre que neutre, sans gouvernement, atemporel, apolitique, dénué de toute forme de relations contractuelles à moyen ou long terme, sans pouvoirs ni contraintes. Walras entend, non pas concevoir une théorie du fonctionnement du système capitaliste réel, mais analyser un système idéal, expression de lois naturelles,

indépendant du temps et du lieu, que l'on ne trouve nulle part dans le monde réel.⁴ Non sans envisager la possibilité de sa réalisation qui passe par des mesures telles que la nationalisation et l'affermage des terres ou encore la création de coopératives, qui relèvent d'une forme de socialisme libéral (Dockès 1996).⁵

Le propos de Polanyi est bien différent. Niant l'existence d'un ordre naturel, son propos est de décrire cette première grande transformation que constitue l'avènement d'une société qui procède de l'unification et de l'extension d'un marché qui la domine dans toutes ses dimensions. Il entend analyser les conséquences de la mise en œuvre concrète de ce qu'il considère comme une utopie à travers la marchandisation effective du travail, de la nature (la terre) et de la monnaie en lesquels il voit la réponse aux exigences de la production capitaliste. L'utopie dont Polanyi dénonce la dangerosité est devenue une réalité quand Walras cherche, de son côté, les moyens de parvenir à la société idéale non sans s'inquiéter des effets destructeurs de mesures qui semblent en relever tel que le traité de libre-échange franco-britannique Cobden-Chevalier.

La marchandisation du travail, telle que Polanyi la décrit, s'entend comme une situation dans laquelle il existe une totale mobilité du travail assortie d'une non moins totale élasticité des salaires. De fait, le marché dont il est question est dénué de toute relation contractuelle autre qu'un contrat précaire de louage, impliquant, en principe, que la flexibilité des salaires garantisse le plein emploi. La marchandisation de la monnaie procède essentiellement du jeu de l'étalon-or placé au cœur de l'autorégulation impliquant un prix constant de l'or, une circulation monétaire fondée sur la variation des réserves d'or et la liberté des transactions internationales. La règle est qu'une sortie d'or entraîne une hausse du taux d'intérêt, la baisse des prix et des salaires, le déclin des importations et la stimulation des exportations (et vice-versa). Il existerait ainsi un seul marché mondial sans besoin d'un gouvernement mondial ni d'autorité financière globale. « La tâche aveugle de l'esprit marchand était insensible au phénomène de la nation et, aussi bien, à celui de la monnaie. Le libre-échangeisme était nominaliste à l'égard de l'un comme de l'autre » (Polanyi p. 266).

L'économie du laissez-faire qui a semblé ainsi triompher au milieu du XIX^e siècle s'est heurtée aux désordres que la mise en œuvre de ses principes a provoqués.

Ainsi, l'étalon-or a-t-il produit des résultats opposés à ceux attendus. Il a imposé des coûts insupportables en termes de revenus et d'emploi. L'ampleur de ces coûts a appelé l'intervention de l'État qui a introduit des tarifs protectionnistes et eu recours à la colonisation pour se constituer un vaste marché protégé. Il s'en est suivi une consolidation des nations à l'abri de leurs frontières, bien plutôt soucieuses de bâtir des empires que de coopérer entre elles.

Les écarts de performance et les différences de statut entre les pays se sont approfondis. Ainsi, « il était oiseux d'attendre qu'à tout coup le pays dont la monnaie s'effondrerait augmentât automatiquement ses exportations et rétablît ainsi sa balance des paiements, ou que son besoin de capitaux étrangers l'obligeât à indemniser l'étranger et à reprendre

⁴ « Les *Éléments* devaient être et sont, en tout sauf le nom, une utopie réaliste, c'est-à-dire la description d'un état de choses que l'on ne trouve nulle part dans le monde réel, indépendamment du temps et du lieu, idéalement parfait à certains égards, et pourtant composé d'ingrédients psychologiques et matériels réalistes » (Jaffé 1980 p. 530).

⁵ Cette position est bien différente de celle développée dans la macroéconomie de la nouvelle école classique qui pose en principe que la réalisation de l'équilibre général walrasien repose sur l'adoption de règles visant à rendre immédiatement les marchés flexibles (Gaffard, Amendola et Saraceno 2020).

le service de sa dette. » (Polanyi 1944 p. 272). Faute d'un tel mécanisme, la répudiation de la dette pouvait sembler une possibilité mais elle menaçait l'ordre du marché mondial de sorte que « le gouvernement en faillite, frauduleuse ou non, était placé devant l'alternative d'être bombardé ou de régler ses dettes » (ibid.).

L'État s'est trouvé être au centre des régulations exigées s'agissant du travail, de la terre et de la monnaie qui, pour Polanyi, sont des marchandises fictives au sens où elles ne sont pas (ou ne devraient pas être) produites pour être vendues sur un marché. Des classes et des groupes sociaux, heurtés par les désordres nés de la marchandisation de la monnaie, de la terre et du travail, ont demandé à être protégés (Polanyi p. 218). Le protectionnisme n'a pas été le résultat d'une conspiration des intérêts, mais bien des perturbations qui ont affecté l'homme, la nature et l'organisation de la production, autrement dit d'une rupture des relations sociales. Dans le monde étudié par Polanyi, celui de la fin du XIX^e siècle, un lien étroit est établi entre la première législation sociale pour protéger les travailleurs, les tarifs douaniers pour protéger les agriculteurs, les mesures monétaires pour protéger la nation, conçus pour faire face aux désordres observés (Polanyi 1944 pp. 267-8).

La 'Grande Transformation' dont parle, alors, Polanyi (1944), n'est autre que la fin d'un libéralisme économique vu comme une tentative de concrétiser l'utopie du marché autorégulé, la fin d'une économie de marché que l'on voulait débarrassée de toute influence politique ou sociale, d'une économie dont on imaginait qu'elle pouvait être 'désencastrée' du social pour la première fois dans l'histoire de l'humanité.

Les désordres créés ont suscité retour des forces politiques et sociales sur le devant de la scène dont le but a été contrarier les forces du marché. « En réalité, s'attendre à ce qu'une collectivité restât indifférente au fléau du chômage, aux mutations de ses industries et de ses métiers avec leur cortège de tortures morales et psychologiques simplement parce qu'à long terme, les effets économiques seraient négligeables, c'était supposer une absurdité » (Polanyi 1944 p. 280).

La crise générale du libéralisme classique à partir des années 1880 s'est traduite par un retournement touchant au comportement sinon à la nature des grands États européens qui se sont préoccupés de répondre aux difficultés rencontrées en développant des formes nouvelles de colonisation et d'impérialisme. « L'ouverture mondiale suscitée par le dynamisme occidental change de signe. Elle était d'abord civile et marchande, elle paraissait en passe de créer un 'état économique' planétaire, elle prend un tour militaire et politique. Elle relance l'expansion coloniale. Elle se traduit par une course à la domination entre les nations européennes. Elle ressuscite des empires » (Gauchet 2007 p. 208).

3. Le libéralisme en question : le débat des années 1930

Le débat qui s'est, alors, engagé pose la question de l'alternative au marché généralisé et tout puissant, une question à laquelle vont répondre les défenseurs du libéralisme comme ceux qui s'y opposent, les tenants du libéralisme des origines et ceux qui tentent de concevoir un nouveau libéralisme, une question qui relève du politique et de l'économique, des relations entre les deux.

Avant d'y venir, il n'est pas inutile de se remémorer la façon dont Walras (1898) envisageait la possible marche vers la société de marché idéale et se faisait le chantre d'un socialisme libéral. Walras croît, certes, en l'existence de cet idéal qu'il entend comme une vérité économique pure et il préconise de réformer la société pour y parvenir (Dockès, 1996, 2006). Mais il prend soin d'alerter sur la confusion entre la science sociale et la

pratique politique. Pour Walras, « cette confusion, la croyance dans la possibilité de plier immédiatement, autoritairement les ‘faits têtus’ à une volonté idéaliste, conduit fatalement à la révolution, cette funeste maladie sociale que les peuples contractent fatalement lorsqu’ils ne sont pas guidés vers un idéal scientifiquement élaboré, par un réformisme rationnel, mais soucieux de laisser les mentalités s’adapter librement et tenant compte des résistances du milieu, en donnant ‘le temps au temps’, en acceptant la diversité des solutions » (Dockès 1996 pp. 162-3). Ainsi sont posées, au moins implicitement, à la fois la question du pouvoir, celle des conditions de son exercice et celle du *temps* requis pour qu’il s’exerce efficacement. Le laissez-faire n’est pas de mise, la réforme sociale est l’alternative. « Walras est un réformiste. Son libéralisme récuse l’évolution spontanée dans la mesure où les actions collectives, les réformes, s’inscrivent elles-mêmes dans la marche vers l’idéal. Une politique « rationnelle », c’est-à-dire fondée scientifiquement, permettra cet aboutissement » (Dockès 2006 p. 1778). À sa façon toute singulière, Walras se fait le défenseur d’un socialisme libéral. On peut comprendre qu’à sa suite ait pu se développer un courant de pensée qui, tout en défendant le marché comme lieu efficace d’allocation des ressources, reconnaît à l’État de pouvoir se substituer au marché quand celui-ci est défaillant, mais c’est, le plus souvent, pour concevoir les règles permettant de reproduire autant qu’il est possible, un état de concurrence parfaite.⁶

Ce n’est, toutefois, pas en ces termes que le débat a pris forme dans les années 1930. Polanyi (1944), qui récuse un idéal qu’il assimile à une utopie, pense ‘l’encastrement’ de l’économie dans les faits politiques et sociaux comme la réponse incontournable aux effets destructeurs de l’utopie mise en pratique. Si alternative il y a, c’est entre deux formes d’intervention du politique et du social dans l’économie: l’autoritarisme voire la dictature ou le libéralisme social en quoi Polanyi voit « un socialisme associationiste ». Ce socialisme est « la tendance inhérente d’une civilisation industrielle à transcender le marché autorégulateur en le subordonnant consciemment à une société démocratique » (Polanyi 1944 p. 302).

Reconnaissant dans la liberté une valeur première, il conteste qu’elle puisse être une valeur unique, considérant que l’économie ne se guérit pas d’elle même. « Inévitablement, nous arrivons à la conclusion que la possibilité même de la liberté est en question. Si la réglementation est le seul moyen de répandre et de renforcer la liberté dans une société complexe, et que pourtant faire usage de ce moyen est contraire à la liberté en soi, alors une telle société ne peut pas être libre » (Polanyi 1944 p. 330-1). Le constat fait par Polanyi est qu’« aucune société n’est possible, dont le pouvoir et la contrainte soient absents, ni un monde où la force n’ait pas de fonction » (Polanyi 1944 p. 271).

En d’autres termes, ce dont Polanyi fait ainsi état c’est de l’existence d’un besoin de coordination et par suite de la nécessité et de l’inévitabilité d’un pouvoir de coordination. Les groupes d’individus ou les organisations qui détiennent ce pouvoir s’approprient une part du revenu social en rémunération des services qu’ils rendent. Ils participent de l’activité productive quoiqu’il soit impossible d’en mesurer la contribution.⁷ Leur

⁶ Cette approche, d’inspiration walrasienne, ne prendra véritablement forme qu’à partir des années 1980 en réponse à la fois au keynésianisme et au néo-libéralisme. L’ouvrage de Tirole (2016) en fournit une excellente synthèse.

⁷ « La production sociale et son corollaire l’organisation sociale requièrent une catégorie spécifique de services sans lesquels elles ne pourraient pas fonctionner. Cette catégorie comprend les services des superviseurs, coordinateurs, dirigeants, législateurs, prêtres, professeurs, journalistes etc.. Ce qui distingue ces services de ceux d’un maçon, tisserand ou postier est qu’il ne possède pas de mesure objective comme ces derniers l’ont. Étiqueter les premiers comme improductifs et les seconds comme productifs – comme

reconnaître d'avoir pour fonction éminente et nécessaire de coordonner l'activité économique n'implique pas, pour autant, qu'ils l'exercent au mieux des intérêts de la société. Ils peuvent, non seulement, capter une fraction excessive du revenu global, mais ils peuvent aussi utiliser les revenus captés pour se livrer à des activités improductives qui sont un obstacle à la croissance. Ils forment, alors, ce que Veblen désignait comme une classe de loisirs.⁸ Sont en jeu, certes, le pouvoir de l'État, mais aussi celui des entreprises et des intermédiaires financiers, la façon dont ils s'exercent, qui détermine le type dominant de société, donc ce que peut être ce « socialisme associationniste » qu'il est absurde de vouloir envisager comme le résultat de l'abolition de la finance et du salariat.

Pour Hayek (1944), au contraire de Polanyi, non seulement le marché de libre concurrence est immunisé contre toute forme de pouvoir économique (de marché), mais il n'y a pas d'alternative au marché autre que la servitude, celle imposée par la planification centralisée et à laquelle conduit un socialisme dit libéral incarné dans le dirigisme.

Hayek dénonce, ainsi, cette autre grande utopie que constituerait le socialisme y compris dans sa version qualifiée de sociale, une utopie imposée par un État qui ne se contente pas de veiller au bon fonctionnement du marché, essentiellement au respect des droits de propriété. La liberté est menacée par cette utopie au contraire de ce que prédisent les tenants de la doctrine socialiste. Le libéralisme que défend Hayek n'est pourtant pas le laissez-faire. L'intervention de l'État n'est pas exclue. La concurrence n'est pas jugée incompatible avec des mesures de contrôle des méthodes de production ou de limitation du nombre des heures de travail y compris quand elles augmentent les prix. « La préservation de la concurrence n'est pas davantage incompatible avec un vaste système de services sociaux tant que l'organisation de ces services n'est pas conçue pour rendre la concurrence inopérante » (1944 / 2007 p. 34). L'efficacité du mécanisme du marché repose, non sur l'existence de prix optimaux obtenus instantanément (le tâtonnement walrasien), mais sur une capacité sans égale d'acquisition de l'information grâce à des ajustements lents et graduels qui relèvent de la nature du marché (Hayek 1948)⁹. Il n'en demeure pas moins que la coordination recherchée est assurée par le système des prix. « (Celui-ci) permet aux chefs d'entreprise, en surveillant le mouvement de quelques prix comme le pilote surveille quelques cadrans, d'ajuster leurs activités à celles de leurs

dans la tradition d'Adam Smith – est, cependant, une manière erronée de les distinguer les uns des autres : la production a besoin des deux » (Georgescu-Roegen, 1971, p. 309).

⁸ Pour Veblen (1899), si les classes inférieures vivent dans le labeur et la frugalité, il n'en est pas de même de la classe pécuniairement supérieure chez qui diligence et parcimonie sont contrecarrées sinon annihilées par le développement du loisir et de la consommation ostentatoire au détriment du travail productif. Dans la même veine, Georgescu-Roegen nous rappelle que « seulement ce qui n'a pas de mesure intangible peut facilement être exagéré en importance. C'est la raison de base pour laquelle l'élite privilégiée dans chaque société a toujours été composée - et je suppose sera toujours composée - de membres qui rendent des services improductifs sous une forme ou sous une autre. Quel que soit le titre auquel cette élite reçoit sa part du revenu, celle-ci ne sera jamais assimilable au salaire d'un travailleur, - même, comme c'est possible, elle peut être ainsi désignée » (Georgescu-Roegen 1971 p. 310). Et d'ajouter plus loin. « Le fait que chaque élite rende des services qui ne produisent pas de résultat palpable, mesurable, conduit non seulement à bénéficier de privilèges économiques mais aussi à des abus de toutes sortes » (ibid. p. 311). Il n'en demeure pas moins que ces élites doivent leur existence à la division du travail, ne disparaissent donc pas mais circulent au sens où une élite remplace l'autre. « Naturellement, leur noms et les rationalisations de leur privilèges changent. Mais il est important de noter que chaque élite inspire une nouvelle mythologie socio-politique au moyen de laquelle la nouvelle situation est interprétée. Toutefois, le même leitmotiv parcourt toutes ces auto glorifications : 'que deviendraient les gens sans nos services ' » (ibid. p. 310)

⁹ Pour Hayek le marché est, par nature, imparfait, mais pour paraphraser ce que disait Churchill de la démocratie, c'est le pire des systèmes (de création d'information) à l'exception de tous les autres.

confrères » (Hayek 1944 / 2007 p. 42). Si la flexibilité des prix est ainsi requise, elle est jugée limitée, non pas par coercition, mais du seul fait des comportements d'individus rationnels, libres de leurs mouvements. Ce qui explique, d'ailleurs, que Hayek attribue les désordres de l'économie de marché à une organisation inappropriée du système bancaire qui autorise des variations fortes et inconsidérées des taux d'intérêt (Hayek 1933).

La question demeure pourtant de savoir à quelles conditions une telle société de marché prend place et dans quelles conditions elle cède la place. A la seconde question, Hayek (1944) semble répondre en insistant sur la bataille engagée entre les idées libérales et les idées socialistes. Comme si l'histoire était accomplie et que l'on était en présence de la tentative d'en remettre en cause l'issue au prix de la servitude, sorte de retour en arrière à des sociétés archaïques. À la première question, Hayek, répond en faisant valoir que l'institution du marché est faite de règles générales issues d'un processus de sélection culturelle qu'il dénomme l'ordre spontané. Sa vision de l'État apparaît alors comme « purement fonctionnelle, instrumentale et épiphénoménale » (Égé 1992, p. 1027-8). Or, les dispositifs juridiques qui assurent l'émergence du marché libre en même temps que de l'État de droit ne peuvent être que le fruit d'une rupture. « La liberté au sens juridique et politique du terme, n'est ni un attribut humain universel, ni une propriété substantielle, mais une disposition formelle qui est proprement inventée dans un contexte social particulier » (Égé 1992 p. 1024). Une médiation née de cette invention est nécessaire qui empêche de s'en tenir au seul jeu des essais et erreurs d'individus libres, indépendants les uns des autres et de toute structure sociale préétablie.

Ce qui est vrai de l'État de droit en général l'est aussi des dispositifs juridiques constitutifs de l'État social tel qu'ils vont émerger de la Grande Dépression. Il est intéressant, à ce propos, de noter l'appréciation formulée par Keynes sur l'essai de Hayek (1944) *'La route de la servitude'*. Il en partage explicitement la position philosophique et morale. En revanche, il plaide en faveur d'une intervention publique jugée nécessaire pour faire face à l'incertitude radicale. « Keynes ne croyait certainement pas que le gouvernement savait ou pouvait savoir, plus que la 'société'. Mais il pensait qu'il était en mesure de prendre des mesures contre les conséquences d'une incertitude que des particuliers ou même des arrangements sociaux informels ne pourraient pas prendre. Les 'conventions' qu'une société érige pour se garder des effets de l'incertitude se brisent dans les moments de grande tension. Par suite une politique de plein emploi n'était pas la porte ouverte à la servitude, mais une mesure de prudence face à une situation dont le développement détruirait les valeurs qu'il (Keynes) partage avec Hayek » (Skidelsky 2009 p. 160). Keynes n'était pas aveugle quant aux possibles dérives totalitaires, mais entendait y faire face en développant l'État social devenu l'utile complément du marché et non son substitut.

À cette même période, Lippmann (1937) constate ce qu'il dénomme la débâcle du laissez-faire, n'adhère plus à l'idée que le marché obéirait à un ordre naturel et lui substitue un ordre légal qui suppose une intervention juridique de l'État. Ce faisant, il dénonce les règles édictées par le premier libéralisme qui ont, selon lui, préservé les avantages des classes dominantes et plaide en faveur de nouvelles règles conçues pour libérer le marché des monopoles afin de restaurer l'atomisme libéral curieusement entendu comme la concurrence entre les individus les plus doués. La concurrence n'est plus un fait de nature et devient une norme dont la mise en œuvre exige des règles qui en garantisse la loyauté. Ainsi que le souligne Stiegler (2019), Lippmann attribue à l'État une mission essentiellement politique et sociale, qu'il assimile à un pouvoir central confié à des experts en charge d'une véritable réforme de la société pour faire pièce à l'ignorance supposée des masses. Cette mission est destinée non seulement à perfectionner les règles de droit,

mais aussi à améliorer l'éducation et les capacités cognitives des individus. L'objectif demeure, fondamentalement, de parvenir à l'établissement d'une économie de marché mondialisée procédant de la division sans cesse plus étendue du travail, mais sous l'égide de ce que nous appellerions aujourd'hui une technocratie éclairée.

Ce nouveau libéralisme recèle un paradoxe sur lequel il faudra revenir : l'avènement du marché global est subordonné à la verticalité d'un pouvoir essentiellement public, un travers, si l'on s'en rapporte à l'étude qu'en fait Stiegler (2019), dans lequel ne tombe pas Dewey (1937) qui, tout en partageant le même diagnostic sur les effets pervers du laissez-faire, se démarque de Lippmann en reconnaissant un rôle éminent aux différentes associations ou communautés qui structurent la société en même temps qu'elles font exister l'individu comme être social. Sur ce même point Dewey se sépare aussi de Hayek pour qui tout groupe défend ses intérêts propres et devient l'ennemi de la liberté économique. Se trouve ainsi posée, en filigrane, la question du pouvoir, de sa nature, des conditions de son exercice, du rapport entre l'économique et le politique, entre la liberté économique et la liberté politique.

Keynes (1926, 1933) fait un constat en bien des points similaire à celui fait par Polanyi (1944). Dans des termes extrêmement clairs, il dénonce le laissez-faire, met en cause les comportements dictés par des critères exclusivement financiers, s'interroge sur la réalité des avantages de la division internationale du travail, reconnaît la nécessité d'un certain protectionnisme, plaidant en faveur d'une plus grande autonomie des économies nationales que celle prévalant avant 1914.

La position de Keynes est qu'il convient d'opérer une nouvelle expérimentation qui sans remettre en cause l'économie de marché en transforme le mode de fonctionnement. Il plaide pour des ajustements qui doivent être graduels et consistent, en tout premier lieu, à faire une place au rôle régulateur de l'État. L'une des dimensions importantes de l'action de l'État est, en outre, de préserver les intérêts de la nation. « Les sacrifices et les pertes liées à une transition seront considérablement plus importants si l'on force l'allure. Je ne crois pas en l'inévitabilité de la gradualité, mais je crois en la gradualité. C'est avant tout le cas d'une transition vers une plus grande autosuffisance nationale ou une économie nationale planifiée. Car il est de la nature des processus économiques de s'enraciner *dans le temps*. Une transition rapide impliquera une destruction si drastique de la richesse que le nouvel état de choses sera, au début, bien pire que l'ancien et l'expérience sera discréditée. Car les hommes, jugent impitoyablement les résultats, les premiers résultats aussi » (Keynes 1933 p. 769, *italiques* ajoutées).

Du débat noué dans les années trente, mais surtout des conditions politiques et sociales nées de la Grande Dépression et de la Deuxième Guerre mondiale, résultera une renaissance du libéralisme sous la forme pour partie initiée par Keynes: le libéralisme social dont les principes et les pratiques sont largement partagées par les forces en présence, démocrates chrétiens et sociaux démocrates en Europe, républicains et démocrates aux États-Unis. Pourtant se développe simultanément, en opposition au keynésianisme devenu, un temps, pensée dominante, une controffensive alimentée par un courant de pensée qui se veut authentiquement libéral, initié par Hayek et organisé en lobby intellectuel, qui se traduit, dès 1948, par la création de la Société du Mont Pèlerin dont les thèses vont irriguer le néo-libéralisme qui va l'emporter à partir des années 1980.

4. Du libéralisme keynésien à la résurrection de l'utopie du marché.

L'économie libérale a repris le dessus au cours des trois décennies qui suivent la Deuxième Guerre mondiale sous la forme de ce *libéralisme social* inspiré des thèses

défendues par Keynes.¹⁰ Ce serait une erreur que d'attribuer son succès dans cette période au seul activisme budgétaire des gouvernements sans se soucier de la réalité des changements structurels profonds intervenus dans l'organisation des marchés et des entreprises. De même que ce serait une erreur que d'attribuer son échec ultérieur au seul fait que la politique économique aurait introduit un biais inflationniste systématique dans le fonctionnement de l'économie sans prendre en considération, pour en expliquer la survenue tardive, les ruptures politiques et sociales intervenues aux Etats-Unis à partir du milieu des années soixante, puis dans l'ordre international au début des années soixante dix.

De nouvelles institutions et formes d'organisation ont vu le jour au sortir de la Grande Dépression dont le principal atout est d'avoir favorisé la *maîtrise du temps long* par les acteurs publics et privés (Gaffard, Amendola et Saraceno 2020). Il en est ainsi des stabilisateurs automatiques systématisés grâce aux régimes d'assurance chômage, santé et retraite. Il en est ainsi de la gouvernance des entreprises devenues de véritables coalitions politiques (March 1962), impliquant, aux États-Unis comme en Europe occidentale, une indexation des salaires sur les gains de productivité, la distribution régulière de montants limités de dividendes, le développement de la planification dans les entreprises, la fixation de prix à long terme (Shonfield 1965).¹¹ Il en est ainsi des institutions porteuses du Droit du travail et de la sécurité sociale qui reposent sur le principe de justice sociale (Supiot 2010).¹² Il en est ainsi des institutions internationales nées des accords de Bretton Woods dont l'objectif est de concourir à la stabilité des économies nationales (Rodrik 2011). Dans ce contexte, les crises financières ont disparu, les tensions inflationnistes ont longtemps été contenues. Le nouvel environnement institutionnel a permis une meilleure coordination entre l'offre et la demande sur le long terme, soit bien plus qu'une simple stimulation de la demande globale.¹³

Fondamentalement, dans cette période, la réciprocité et la coopération propres aux relations sociales a pris le pas sur un strict individualisme. Non seulement « les avantages de la réciprocité au sein d'une communauté ont été amplifiés à mesure que la

¹⁰ Keynes (1939) a même utilisé l'expression *socialisme libéral*.

¹¹ Il est intéressant de rapporter ici l'analyse que Shonfield (1965) fait des capitalismes de l'Allemagne et des Etats-Unis présumés restés en dehors du principal courant organisationnel de la période, la planification. En Allemagne, la pratique des prévisions à long terme portant sur les investissements s'est répandue en même temps que la possibilité pour chaque entreprise d'insérer son plan dans le cadre de sa branche, de pouvoir utiliser pour ces prévisions « un jeu d'hypothèses communes et un cadre intellectuel commun, qui constituent le minimum indispensable pour formuler une stratégie collective de l'investissement à long terme » (ibid. p. 268-69). Aux Etats-Unis, la pratique de la planification d'entreprise s'est développée, impliquant notamment la communication progressivement étendue d'informations sur les investissements futurs (ibid. p. 359) et le fait qu'« il existe un langage commun entre grandes entreprises et une utilisation commune de techniques complexes » (ibid. p. 374-75).

¹² « Généralisant la politique du New Deal, la Déclaration de Philadelphie ne promouvait nullement la destruction du capitalisme. Elle visait au contraire à assurer sa pérennité en insérant les marchés dans un cadre normatif propre à assurer leur fonctionnement sur le temps long de la succession des générations » (Supiot 2010 p. 46).

¹³ Cette vision de ce 'nouveau' monde peut sembler idyllique et ne pas rendre compte de l'importance, à l'époque, de conflits sociaux 'traditionnels' dans les pays européens ou aux Etats-Unis, de ce que Krugman (2007) appelle une prospérité agitée. Elle est, cependant, fidèle à l'évolution observée qui s'est traduite par de nouveaux compromis sociaux, un recul des inégalités et l'émergence d'une classe moyenne très large, notamment aux États-Unis (Krugman 2007). Cette évolution ne s'est pas faite sans que le 'nouveau' monde ne se heurte à 'l'ancien', que de vieux antagonismes persistent et qu'une bataille idéologique ne se développe (Mallet 1969). Nous verrons plus loin que cet 'ancien' monde a pris sa revanche à partir des années 1980 et que les vieux conflits entre salariés et capitalistes sont de retour.

communauté devenait la nation» (Collier 2019 p. 8), mais ces autres importantes communautés que sont les entreprises ont participé d'arrangements institutionnels qui ont garanti salaires et avantages sociaux en matière de santé et de retraite.¹⁴

La dérive inflationniste est intervenue tardivement quand un surcroît massif de dépenses publiques a été décidé aux États-Unis : des dépenses sociales voulues pour éradiquer la pauvreté des populations discriminées et des dépenses militaires destinées au financement de la guerre du Vietnam. La rupture avec les accords de Bretton Woods est la conséquence de ces choix politiques et militaires et du refus de États-Unis de contrôler l'émission de dollars qui s'en est suivi, gonflant les réserves des banques centrales en Europe et au Japon (Skidelski 2009).

L'échec des tentatives de réglage conjoncturel, auquel est abusivement réduite la pensée de Keynes, devenue une politique sans théorie et, en contrepoint, les performances réalisées par certaines économies, sur fond de révolution néo-libérale, dans les années 1990 ont suscité une nouvelle croyance qui devait faire consensus parmi les décideurs : il suffirait de contrôler l'inflation par le moyen d'une politique monétaire entièrement dédiée à cet objectif, de rechercher l'équilibre des comptes publics et de procéder à une libéralisation des marchés pour retrouver une croissance un temps perturbée du fait de l'impéritie des gouvernements. L'utopie du marché autorégulé revient ainsi en force. L'individualisme prend de nouveau le pas sur les communautés qui se délitent en partie (Collier 2019).

La vieille théorie, celle d'avant Keynes, reprend le dessus avec des habits neufs, ceux fournis par de nouveaux outils mathématiques.¹⁵ Le paradoxe apparent est que l'on prête au consommateur des anticipations rationnelles confinant à la connaissance justement déniée au planificateur. Les méthodes mathématiques de planification deviennent l'outil pour analyser et comprendre les interactions décentralisées entre la multitude des agents individuels. Les marchés ne jouent pas de rôle essentiel dans l'allocation des ressources dès lors que celle-ci procède du calcul d'optimisation de leur utilité inter-temporelle opéré par les consommateurs. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir cette vision du marché être en totale contradiction avec celle développée par Hayek (1948) pour qui les individus étaient imparfaitement et différemment informés.¹⁶

Privatisations, libéralisations, stabilisations macroéconomiques sont jugées à l'aune de critères (de nombres) qui reflètent le respect de règles intangibles sans que soient jamais considérées la montée de la pauvreté, la destruction des relations sociales et celle de la

¹⁴ Il est important de noter ici que ces arrangements ont été de nature différente de part et d'autre de l'Atlantique tout en concourant au même objectif. Il en est ainsi des caractères propres de ce que Levy et Temin (2007) appelle le Traité de Detroit pour désigner la généralisation d'un accord passé entre patronat et syndicat de l'automobile aux États-Unis (Krugman 2007).

¹⁵ « Jusqu'à la fin des années soixante dans l'ordre de la théorie appliquée, comme dans celui de la recherche empirique, le keynésianisme régnait sans partage. Mais il s'agissait d'un règne ambigu, non pas vraiment celui d'une théorie, mais d'une pratique politique » (Fitoussi 2004 p.93).

¹⁶ « Les économistes croyaient que leur hypothèse d'uniformité de pensée dans un monde d'anticipations rationnelles leur permettait de modéliser les résultats de marché qui découlent des décisions d'un grand nombre d'individus en étudiant les comportements d'un seul individu représentatif. Une fois qu'ils avaient confondu ce monde et le monde réel, il n'y avait qu'un pas pour qu'ils se persuadent que les objectifs fictifs de leur individu type – intérêt personnel ou optimisation de leur bien-être – pouvaient être projetés sur le marché et la société tout entière » (Frydman et Goldberg 2011/2013 p. 85-86).

nature.¹⁷ Le renoncement à la démocratie au bénéfice des règles, en fait des lois d'airain du marché, va de pair avec l'obéissance aux injonctions de la finance. Les défaillances du marché sont attribuées à un manque de volonté politique de respecter les règles de pleine concurrence, à la défiance dans les institutions et à une régulation porteuse de corruption. Le développement est devenu une affaire d'experts. Le coût des transformations sociales est ignoré parce que celles-ci sont jugées naturelles et parce qu'il est supposé temporaire. Préserver la cohésion sociale n'est pas à l'ordre du jour. Pas plus que de se préoccuper d'une éventuelle instabilité financière désormais jugée appartenir à un passé révolu.

Les réformes structurelles relatives au fonctionnement des marchés de biens et du travail ou, très simplement les contraintes imposées par une finance libéralisée, brisent les coalitions politiques que constituent les entreprises, lesquelles sont, de plus en plus, conçues comme des collections d'actifs négociables. Elles remettent à l'ordre du jour mobilité du travail et flexibilité des salaires.¹⁸ La discipline imposée par les marchés financiers singe les mécanismes de l'étalon-or tels qu'ils fonctionnaient au XIXe siècle. Les relations internationales imposent au plus faible (la Grèce pour prendre cet exemple emblématique) d'appliquer les règles comme les grandes puissances ont imposé, au XIXe siècle, aux pays colonisés de se plier à leurs exigences. L'austérité imposée par le Fonds Monétaire International oublieux de sa fonction stabilisatrice remplace, sans en changer l'objectif, la diplomatie de la canonnière. L'étalon-or a disparu, des institutions monétaires internationales ont été mises en place, mais la liberté des mouvements de capitaux vaut acceptation de la discipline imposée par les marchés financiers aux entreprises et aux États. Avec le refus de la répudiation des dettes il s'agit d'écarter toute violation des contrats privés, mais en acceptant la violation du contrat social. « La faillite est une dimension centrale du capitalisme moderne. Mais le FMI ne le reconnaît pas : cette faillite serait une violation du caractère sacré des contrats. Mais il n'a aucun scrupule à violer un contrat encore plus important, le contrat social. Il préfère fournir des fonds aux gouvernements pour renflouer les créanciers étrangers, qui n'avaient pas fait preuve d'une diligence raisonnable dans l'octroi de prêts. Dans le même temps, il a imposé des politiques faisant peser des coûts élevés sur d'innocents spectateurs, les travailleurs et les petites entreprises, qui n'ont joué aucun rôle dans l'avènement de la crise » (Stiglitz 2001 p. xii).

Les réformes en question se heurtent à l'incompréhension des individus et des groupes sociaux (que certains attribuent au défaut de perception de leur justesse), d'autant plus marquée que ces réformes ont un coût social élevé quoique présumé temporaire par leurs thuriféraires. Dans ces conditions, l'injonction de s'adapter, de combler tout ce qui s'apparente à un retard, est au cœur de ce paradoxe apparent de la démarche néo-libérale qui implique de recourir à la parole des experts dûment mandatés par l'État par l'intermédiaire d'autorités présumées indépendantes pour établir et imposer les règles

¹⁷ La gouvernance par les nombres conduit à confondre les objectifs sociaux fondamentaux avec des indicateurs chiffrés retenus sur la base de théories économiques improbables. « Les indicateurs conçus par l'Union européenne ou la Banque mondiale pour mesurer les performances des droits nationaux sont ainsi l'image caricaturale d'une normativité qui s'ignore. Non seulement ils échappent à toutes les exigences du débat démocratique qui continuent d'entourer la délibération des lois, mais encore l'image quantifiée qu'ils donnent à voir n'est pas celle de la réalité, mais celle des croyances qui ont présidé à leur élaboration » (Supiot 2010 p. 85). Des concepts de gestion des entreprises ou de politique économique sont ainsi transposés dans le Droit (Supiot 2015 p. 215 et sq.).

¹⁸ Ce qui est vrai des pays engagés dans ce type de réformes l'est aussi des pays comme les États-Unis dans lesquels les marchés étaient déjà formellement flexibles mais les relations de travail échappaient pourtant aux lois du marché pendant les années d'âge d'or.

répondant aux exigences d'adaptabilité et de flexibilité, qui sont ainsi soustraites à tout débat démocratique.

Ce paradoxe était déjà présent au cœur de la pensée de Lippmann. « Refusant à la fois la Providence de la nature et le contrôle de l'avenir par l'intelligence collective des publics, le nouveau libéralisme théorisé par Lippmann décidera de s'en remettre, d'une part, aux artifices du droit et, d'autre part, à la réadaptation des populations aux exigences de la mondialisation, passant par une politique publique invasive, chargée de transformer activement les dispositions et comportements de l'espèce humaine » (Stiegler 2019 p. 187). A ceci près, cependant, que Lippmann entendait confier aux experts le soin de piloter la mise en œuvre d'importantes dépenses sociales alors que les néo-libéraux actuels attendent d'eux qu'ils convainquent les politiques des bienfaits de la neutralité de l'action publique et de la dérégulation. Les uns et les autres ont, toutefois, le même objectif qui est de réformer l'ordre social et de rendre effective une adaptation rapide des individus à une économie de marché mondialisée.¹⁹

Les conséquences de la mise en pratique de l'utopie ainsi réhabilitée, sous couvert de règles énoncées par les experts et imposées par les marchés, ont été un creusement des inégalités et la montée du dualisme, une demande de protection des oubliés de la mondialisation, le développement des tensions protectionnistes et, finalement, des réactions populistes mettant en cause moins le libéralisme économique que la démocratie libérale. De fait, l'on assiste à un morcellement des communautés existantes, à une rupture des appartenances et à des pertes d'identité que l'on considère les nations confrontées à la fragmentation de leurs territoires respectifs, les entreprises ramenées à des collections d'actifs négociables et fragmentées internationalement, ou encore les individus qui de salariés protégés deviennent des auto-entrepreneurs livrés aux forces du marché total.

5. Les racines du libéralisme social

La difficulté sur le terrain des idées vient de ce que le libéralisme social, décrié ou ignoré, n'est pas clairement défini notamment parce qu'il est souvent réduit par les économistes qui en sont les partisans à une redistribution des revenus pour corriger les abus du capitalisme néo-libéral.

Face à la crise, le libéralisme social demeure, pour certains, le suspect usuel. C'est ainsi que Phelps (2013) dénonce un nouveau corporatisme qu'il accuse d'être à l'origine du déclin de la créativité et de l'innovation depuis le milieu du ^{xx}e siècle : un corporatisme qu'il définit précisément par ses objectifs que sont « *l'intervention* de l'État plutôt que le désordre, la *solidarité* plutôt que l'individualisme, la *responsabilité sociale* plutôt que les comportements antisociaux (...), la *codétermination* plutôt que le contrôle exclusif des actionnaires » (Phelps 2013/2017 p. 203). On ne saurait mieux mettre en cause le libéralisme social d'inspiration keynésienne.

Aghion, Algan, Cahuc et Sheifer (2010), de manière tout aussi claire, mettent en cause le libéralisme social en dénonçant ce qui leur apparaît comme un cercle infernal entre régulation et défiance : la régulation minerait la confiance des individus, au détriment de l'innovation et de la croissance, lesquels, en retour, exigeraient encore davantage de régulation. C'est, pour le moins, aller à l'encontre de l'idée que la régulation procède de la démocratie et que démocratie et le marché sont davantage complémentaires que

¹⁹ De quelque manière, l'on retrouve ici l'ambiguïté de la position de Walras qui entend la possibilité d'une marche à ce même idéal mais en proposant des réformes sociales qui ne lui corresponde pas.

conflictuels. « La démocratie en empêchant l'exclusion par le marché, accroît la légitimité du système économique et le marché en limitant l'emprise du politique sur la vie des gens, permet une plus grande adhésion à la démocratie » (Fitoussi 2004 p. 49-50).

Face à la crise, une certaine économie comportementale ignore les faits sociaux et, par suite, l'existence même d'un libéralisme social. Elle met en avant, pour expliquer les défaillances de marché, non les interactions et les institutions sociales, mais le jeu de comportements « irrationnels » dont il importe de corriger les biais au moyen de « coups de pouce » décidés par les entreprises ou les pouvoirs publics. Ce qui est désigné comme un « parrainage libertaire » (Thaler et Sunstein 2003) n'a d'autre ambition que d'assurer un fonctionnement jugé idéal des marchés. « Cette vision est en phase avec le modèle standard de l'analyse économique, n'admettant comme seul bémol à l'omniscience du sujet que les découvertes 'scientifiques' éventuelles des neurosciences sur le cerveau humain » (Fabre-Magnan 2018 p. 208).

Ces raccourcis idéologiques font bon marché du succès rencontré, un temps, par le libéralisme social en réponse à l'échec du laissez-faire. Ils épargnent de toute faute une doctrine pourtant devenue le guide dominant de la politique économique et de la pratique des affaires. Ils rendent d'autant plus nécessaire de revenir sur les racines du libéralisme social.

Dans son histoire de l'idée de marché, Rosanvallon (1979) développe la thèse selon laquelle la naissance du libéralisme économique « doit d'abord être comprise comme une réponse aux problèmes non résolus par les théoriciens du contrat social » et comme « l'aspiration à l'avènement d'une société civile immédiate à elle-même, autorégulée » (Rosanvallon, 1979, p. ii). Suivant cette acception, la société de marché se présente comme l'archétype d'une nouvelle représentation du social, dans laquelle le marché vient remplacer le contrat social comme régulateur de la société. Rosanvallon croit trouver chez Adam Smith la forme la plus épanouie de cette idée d'un refus global du politique conduisant à voir dans le marché une sorte modèle politique alternatif. « Aux figures formelles et hiérarchiques de l'autorité et du commandement, le marché oppose la possibilité d'un type d'organisation et de prise de décision largement dissocié de toute forme d'autorité : il réalise des ajustements automatiques, procède à des transferts et à des redistributions sans que la volonté des individus en général et des "élites" en particulier joue aucun rôle » (ibid., p. iv).

Il s'agit là d'une définition du libéralisme qui ressortit de l'équilibre général des marchés et que Phelps ne renierait sans doute pas, mais qui a le défaut d'occulter le nécessaire débat sur la nature du libéralisme et ses différentes acceptions : un débat qui nous invite à revenir brièvement sur la philosophie et l'économie politique d'Adam Smith car le père de l'économie politique ne peut pas être vraiment présenté comme « le théoricien du dépérissement du politique » (Rosanvallon 1979 p. 3)

Trop souvent est invoquée, à son propos, la notion de main invisible censée incarner un libéralisme classique alors assimilé au laissez-faire, mentionnée une seule fois par Smith dans *L'enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776) et faussement confondue avec la notion de secrétaire du marché qui appartient à la théorie de l'équilibre général énoncée par Walras. Or Smith n'est pas le défenseur du laissez-faire.²⁰ Dans la *Théorie des sentiments moraux* (1759), il fait du principe de sympathie le guide du comportement individuel, principe qu'il ne confond, ni avec la bienveillance ou

²⁰ Ce dont convient aisément Hayek (1944).

l'altruisme, ni avec l'égoïsme, et qui signifie que chacun se comporte comme il s'attend à ce que les autres se comportent à son égard.²¹ Ce faisant, il souligne que le rapport de l'homme à soi-même est toujours médiatisé par autrui. Il n'attribue pas les bénéfices des efforts individuels à l'exercice d'une 'liberté naturelle' qui irait de pair avec la 'bonté naturelle de l'homme' et ' l'harmonie naturelle des intérêts', mais à des institutions sociales bien constituées et forcément évolutives. « Le fait que Smith remarque que les échanges mutuellement avantageux sont très communs n'indique pas du tout qu'il pensait que l'égoïsme à lui seul, ni même la prudence au sens large, pourrait suffire à garantir une bonne société. En réalité, il affirmait précisément le contraire. Il ne faisait pas dépendre le salut économique d'une motivation unique » (Sen 1991/1993 p. 25). Pour Smith, l'individu vit en société et cette société ne se dissout pas dans le chacun pour soi et le laissez-faire. Il développe empathie et jugement que Smith « considère comme le fondement de la moralité créant un écart entre ce que nous voulons faire et ce que nous estimons devoir faire. » (Collier 2019 p. 17). Cette subtilité, pourtant essentielle, de la pensée de Smith a été et demeure le plus souvent ignorée et, avec elle l'importance de la réciprocité et, plus généralement, du fait social. Une importance qui doit, au contraire, attirer notre attention si l'on veut comprendre l'échec du laissez-faire et relever la pertinence d'un libéralisme social.

De fait, « les limitations imposées au marché dont Adam Smith était l'adversaire résolu pourraient être qualifiées de précapitalistes. Ses critiques ne visaient pas l'intervention publique telle qu'elle apparaîtra plus tard dans les programmes de protection sociale impulsés par l'État Providence » (Sen 1999 p. 128). Elles visaient le caractère improductif et inutile de certaines dépenses gouvernementales et, plus encore, les obstacles dressés face au développement du commerce au moyen des droits de douane.

En revanche, Smith n'ignore pas les défaillances d'une société capitaliste naissante quand la division du travail entraîne une déqualification des emplois. Pas plus qu'il n'ignore que les conditions de financement héritées de l'ancien régime économique donnent prise à l'usure et au gaspillage des capitaux. Il en conclut qu'une intervention publique est nécessaire aussi bien pour promouvoir l'éducation que pour contrôler le crédit. N'est-il pas significatif de constater que la seule fois où il fait état de la fameuse main invisible, c'est pour expliquer que l'individu, soucieux de sa sécurité, « conduit par une main invisible », préfère soutenir l'industrie domestique quoiqu'il poursuive « une fin qui n'entraîne nullement dans ses intentions » (Smith 1776 IV, 2, p.456).

Il est, dans le même ordre d'idées, significatif de voir Smith préconiser le gradualisme dans la levée des droits de douane pour éviter que l'entrepreneur touché ne subisse des dommages trop importants qui auraient inévitablement des répercussions globales. « L'entrepreneur d'une grande manufacture, qui se verrait obligé d'abandonner ses travaux parce que les marchés du pays se trouveraient tout d'un coup ouverts à la libre concurrence des étrangers, souffrirait sans contredit un dommage considérable. Cette

²¹ Dupuy (1992) défend cette interprétation de la doctrine de Smith qui ne change pas entre la *Théorie des Sentiments Moraux* et la *Richesse des Nations*. « Smith refuse de se laisser prendre au mensonge de l'individualisme bourgeois, ou de l'intérêt égoïste, auquel tous par la suite, les philosophes rationalistes qui développeront l'économie politique, mais aussi Marx, Freud, et jusqu'à la sociologie contemporaine, se feront prendre. Lui sait bien que « l'amour de soi » (*self love*) ne tire sa substance que de la reconnaissance des autres, et que la recherche privée du gain matériel, loin de casser les liens nuisibles à la stabilité sociale, crée entre les êtres des relations passionnelles » (Dupuy 1992 p. 102). Il y a, dans cette appréciation, deux dimensions : l'existence du fait social, la possibilité d'une contamination par les passions, possibilité sur laquelle insiste Dupuy en se référant aux comportements mimétiques qu'il retrouve chez Keynes.

partie de son capital qui s'employait habituellement en achats de matières premières et en salaires d'ouvriers trouverait peut-être sans beaucoup de difficulté, un autre emploi. Mais il ne pourrait pas disposer, sans une perte considérable, de cette autre partie de son capital, qui était fixée dans ses ateliers et dans les divers instruments de son commerce. Une juste considération pour les intérêts de cet entrepreneur exige donc que de tels changements ne soient jamais faits brusquement, mais qu'ils soient amenés à pas lents et successifs, et après avoir été annoncés de loin. » (Smith 1776 IV, 2 p. 471).

Il reste que l'État Providence, qui prendra place dans un tout autre contexte historique, ne s'est pas imposé dans une sorte de continuité. Dewey (1935/2014) constatant l'incapacité du premier libéralisme « à affronter le problème nouveau que son succès même avait engendré » (p. 127), appelle, non à renoncer au libéralisme, mais à le transformer. « L'idée que le libéralisme ne saurait à la fois maintenir ses objectifs et inverser sa conception des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir n'a pas de sens. Le libéralisme ne peut parvenir à ses fins qu'à la condition unique qu'il y emploie des moyens opposés à ceux qu'il préconisait sous sa première forme » (p. 128). Ce qui s'est produit dans les décennies qui suivent la Deuxième Guerre mondiale avec l'instauration effective d'un libéralisme social ou d'un socialisme libéral.

L'idée de celui-ci ne naît pas avec Keynes. John Stuart Mill (1859) amorce cette transformation de la pensée libérale en faisant de l'individu un être en devenir et un *être social* qui n'existe que dans sa relation aux autres. « Pour Mill, rien de mécanique, de 'naturel' dans le développement de soi qui n'est pas une marche irréversible vers un but unique, mais le résultat complexe de décisions humaines et d'interaction avec le milieu » (Audard 2019 p. 99). Il est amené à critiquer la liberté excessive des marchés, prône l'encadrement des droits de propriété et l'instauration d'une taxe sur les héritages, il soutient le mouvement coopératif naissant. Il dénonce une libre entrée sur le marché du travail qui n'aurait d'autre effet que de maintenir le salaire de tous à un bas niveau marquant par là même l'importance qu'il reconnaît aux institutions.²² Il plaide pour éviter aux individus des ruptures trop brutales, reconnaît l'importance de la coutume et des usages dans la tenue des transactions marchandes.²³ « Il anticipe ainsi sur la nécessité d'un libéralisme plus social, plus conscient du besoin de solidarité, de justice et d'égalité, dans un monde en transformation où les inégalités se creusent, où la coopération sociale devient impossible et où la pauvreté du plus grand nombre s'aggrave » (Audard 2019 p. 101).

²² Dans son histoire de la pensée économique, Bladen (1974) énonce ainsi les raisons de son choix des auteurs. « Les auteurs que j'ai sélectionnés (...) d'Adam Smith à Maynard Keynes ont tous été affligés par la dégradation humaine associée à la pauvreté. Ils croyaient que l'accroissement de la richesse était une condition nécessaire de l'élimination de la pauvreté, et ils espéraient que, soit à travers la nécessité économique – i.e. grâce aux forces du libre marché – où à travers l'action intelligente de l'État, l'accroissement de la richesse assurerait la diminution de la pauvreté » (p. xv). Blaug (1968), pour sa part, indique que « les maux sociaux expérimentés sous le capitalisme ne sont pas attribués par Mill à la propriété privée mais plutôt à l'individualisme rampant et aux protections inadéquates contre les abus des droits de propriété » (p. 191).

²³ Comme le souligne, citations à l'appui des *Principes d'économie politique*, Guaino (2016 p. 308, p. 369, p. 389, p.405), Mill adopte bien souvent des prises de positions pragmatiques qui l'éloignent du laissez faire, qu'il s'agisse de la pertinence d'un protectionnisme éducateur, de la nécessité d'un endettement public, du contrôle des profits de monopole ou encore des bénéfices à attendre des contraintes dans l'échange nées des coutumes. À chaque fois, il s'agit d'inscrire les activités économiques dans la longue durée grâce à une intervention appropriée de la puissance publique ou de groupes sociaux.

Les idées de Mill sont reprises et développées par Green (1881). « S'appuyant sur l'idée millienne du développement de soi, Green théorise un droit de l'individu vis-à-vis de la société qui lui *doit* les moyens de la réalisation de son potentiel, réalisation essentielle pour le bien-être et le progrès de tous (...) À la suite d'Aristote et de Hegel, Green appelle 'bien commun' cette interaction entre intérêt individuel et intérêt commun, et en fait le fondement de la morale et de l'obligation politiques » (Audard 2019 pp. 101-102). Hobhouse (1911) et Hobson (1894) vont dans le même sens. « Les penseurs du nouveau libéralisme ne croient pas dans l'efficacité absolue du marché. Devant la montée des problèmes sociaux, crises économiques, chômage, profondes inégalités de revenus et de fortunes, pauvreté et misère, ils proclament la fin du laisser-faire et prônent des mesures interventionnistes qui ne sont pas sans ressembler à ce qu'on associera, plus tard, à l'État-providence » (Dostaler 2009).²⁴

À la même époque, Durkheim (1895) s'inquiète de ce que le développement des forces productives conduit à la désintégration du corps social, entend prévenir les tendances pathologiques de la société de marché avant qu'elle ne se délite. Il en arrive à promouvoir une réforme institutionnelle incluant une sorte de démocratie industrielle conduisant à un partage du pouvoir décisionnel entre employés et employeurs.²⁵ C'est d'efficacité et de justice sociale dont il est ici véritablement question.²⁶

En continuité avec le nouveau libéralisme anglais, Keynes (1919) met en avant, la nécessité d'une certaine justice sociale.²⁷ En introduction de son analyse des conséquences économiques de la paix, il explique que la création de richesses observée au XIX^e et au début du XX^e siècle, résultait de ce que « les riches préféraient le pouvoir que l'investissement leur donne au plaisir de la consommation immédiate » alors que « si les riches avaient dépensé leurs nouvelles richesses pour leur propre plaisir, le monde aurait trouvé depuis longtemps un tel système intolérable » (Keynes 1919 p. x). Non sans considérer que le système reposait sur un double bluff ou une double supercherie. « D'un côté, les classes laborieuses (...) se trouvaient enjôlées, obligées ou contraintes par la coutume, les conventions, les autorités et l'ordre établi de la société d'accepter une situation dans laquelle elles pouvaient obtenir leur propre petit morceau de gâteau qu'elles-mêmes, la nature et les capitalistes contribuaient à produire. Et de l'autre côté, il était permis aux capitalistes d'obtenir la meilleure part du gâteau et ils étaient théoriquement libres de la consommer à la condition tacite et implicite qu'ils n'en consomment en réalité qu'une petite partie ». (Keynes 1919 p. x).

²⁴ Dostaler mentionne justement que « ce nouveau libéralisme est l'exact opposé de ce qu'on appelle aujourd'hui le néo-libéralisme, qui est en premier lieu une réaction ultralibérale contre l'interventionnisme keynésien »

²⁵ Cette proposition de réforme corporative date de la seconde préface écrite en 1902.

²⁶ Supiot (2019) nous rappelle opportunément les apports de Fouillée dont les réflexions s'inscrivent dans cette recherche des institutions de justice sociale propres à permettre de lutter contre les déviations du marché à commencer par son darwinisme social. L'intérêt de la démarche de Fouillée souligné par Supiot est précisément d'opposer au « naturalisme économiste » (qui regroupe aussi bien que le « naturalisme individualiste » que le « naturalisme collectiviste ») la justice associée à la solidarité impliquant une interdépendance contractuelle (organisationnelle) entre les individus, une articulation entre intervention de l'État et autonomie des partenaires sociaux telle qu'elle sera établie avec l'instauration de l'État social ou État providence.

²⁷ Dostaler note que « les convictions politiques de Keynes sont étroitement liées à celles du nouveau libéralisme, dont il se réclame ouvertement à diverses reprises, bien qu'il ne cite nulle part Green ou Hobhouse » (Dostaler 2009)

Cette position de Keynes fait écho à celle de Veblen (1899, 1921, 1919) pour qui persistent deux visages de la modernité, l'esprit des affaires et l'esprit industriel, la subordination du second au premier signalant l'existence renouvelée de cette classe de loisirs détachée des tâches productives et engagée dans des dépenses ostentatoires, dont le pouvoir s'exerce au détriment de l'amélioration du bien-être de tous. Associant l'émergence du contrôle financier à l'amoindrissement des perspectives de croissance, il entend valoriser le rôle des ingénieurs et leurs relations avec les travailleurs en faisant primer la rationalité de l'organisation sur celle, stricte, du marché.²⁸

Par la suite, Keynes (1926) constate ce qu'il appelle lui-même une socialisation de l'économie évoquant à ce propos des tendances naturelles. Elles ne sont pas propres, selon lui, à remettre en cause l'économie de marché dès lors que l'on ne confond pas libéralisme et laissez-faire, ni socialisation avec étatismisme. « Le socialisme d'État découle de Bentham, de la libre concurrence etc. ; il est une version, plus claire à certains égards, plus confuse à d'autres, de la même philosophie qui sous-tendait l'individualisme du XIX^e siècle. Les deux doctrines s'attachent avant tout à la liberté, l'une de façon négative afin d'éviter toute atteinte à la liberté existante, l'autre de façon positive afin de détruire les monopoles naturels ou constitués. Ce sont deux réactions à une même atmosphère intellectuelle » (ibid. p. 291). En contrepoint, il fixe un agenda pour l'État qui concerne « non pas les activités que les individus privés accomplissent déjà, mais les fonctions qui ne relèvent pas de la sphère individuelle, et les décisions qui ne seront prises par *personne* si l'État ne les prend pas lui-même » (ibid.). Il fait de l'entreprise, confrontée à une incertitude radicale, l'acteur principal de l'économie de marché en lieu et place du consommateur. Il va jusqu'à faire de l'entreprise moderne une unité de contrôle et d'organisation se socialisant d'elle-même (ibid. pp. 288-9).²⁹ Il reconnaît ainsi à l'entreprise et à l'État leurs fonctions et leurs responsabilités respectives dans une économie de marché. Non sans reconnaître, en outre, le rôle joué par cette autre communauté qu'est le système financier et à en envisager les dérives dangereuses.

La question posée par Keynes est « de savoir si nous sommes prêts à quitter l'état de laissez-faire du XIX^e siècle pour entrer dans une époque de socialisme libéral, c'est-à-dire dans un système nous permettant d'agir en tant que communauté organisée avec des buts communs, et disposés à promouvoir la justice sociale et économique tout en respectant et protégeant l'individu – sa liberté de choix, sa croyance, son esprit et ses manifestations, son entreprise et sa propriété » (Keynes 1939). Il s'agit, selon lui, de faire face aux « deux vices marquants du monde économique où nous vivons (qui) sont le premier que le plein emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité » (Keynes 1936 p. 372).

²⁸ Charbonnier (2020) évoque à propos des thèses de Veblen une hypothèse technocratique relative à la cohérence interne du capitalisme.

²⁹ « Au cours de sa croissance, une grande entreprise (...) arrive à un point où les détenteurs de capital, c'est-à-dire les actionnaires, sont presque entièrement dissociés de la direction, si bien que l'intérêt personnel immédiat qu'a celle-ci à réaliser de gros profits devient tout à fait secondaire. Quand ce stade est atteint, la stabilité et la réputation de l'institution compte plus pour la direction que le versement d'un profit maximal aux actionnaires. Ces derniers doivent certes percevoir des dividendes raisonnables ; mais une fois cela assuré, l'intérêt immédiat de la direction est souvent d'éviter les critiques du public et de la clientèle de l'établissement » (Keynes 1926 p. 288). Ainsi se profile ce que March (1962) désignera comme une coalition politique, en fait une définition de l'entreprise qui n'est plus réduite à ses actionnaires, constitue une entité collective positionnée entre l'individu et l'État.

La tradition libérale à laquelle se rattache Rawls répond à ce double défi.³⁰ La société libérale dont il se fait le défenseur est un « système équitable de coopération à travers le temps » (Rawls 1993/1996 pp 42-3). Dans cette société, « les différences socio-économiques liées à des fonctions ou à des positions doivent être ajustées de façon à ce qu'elles soient au plus grand bénéfice des membres les plus désavantagés de la société » (ibid. pp 30-1). Cette société est clairement faite d'identité et de conflit d'intérêts. « Il y a identité d'intérêts puisque la coopération sociale procure à tous une vie meilleure que celle que chacun aurait en cherchant à vivre seulement grâce à ses propres efforts. Il y a conflit d'intérêts puisque les hommes ne sont pas indifférents à la façon dont sont répartis les fruits de leur collaboration, car, dans la poursuite de leurs objectifs, ils préfèrent tous une part plus grande de ces avantages à une plus petite » (Rawls 1971/1987 p. 30). Les arbitrages qui sont rendus ne conduisent pas nécessairement à des gains mutuels immédiats, mais ils ne conduisent personne à vouloir abandonner les règles constitutives de la coopération en société. Certes, une telle conception de la justice peut conduire à juger plus juste une société très inégalitaire pourvu que les pauvres y soient moins pauvres que dans une société plus égalitaire. Mais cette critique tombe d'elle-même si les sociétés dans lesquelles les pauvres sont moins pauvres sont aussi celles où se constitue une importante classe moyenne signifiant une relative égalisation des revenus et des richesses.³¹

Le voile d'ignorance auquel se réfère Rawls, qui rend crédible les comportements de solidarité, est déchiré quand la société se morcelle en catégories qui prennent chacune conscience de sa spécificité et la revendiquent, quand l'État providence est délégitimé et que l'assurance privée ou la charité prennent le pas sur l'assurance sociale, quand le consentement à l'impôt s'est émoussé et l'aide sociale est dénigrée comme cela va se produire quand le néo-libéralisme va s'imposer (Rosanvallon 2011 pp 287-98). La disparition et le morcellement d'une classe moyenne nombreuse qui résulte du démantèlement partiel de l'État-social, notamment de ses dispositions fiscales, produit ce morcellement, explique le refus de la solidarité et rend l'économie plus instable au risque de casser la croissance

6. L'actualité du libéralisme social

La solidarité, l'égalité des chances et une certaine redistribution des richesses apparaissent comme les traits distinctifs du libéralisme social conçu en vue de concilier efficacité et équité, en vue aussi de concourir à une coordination de l'activité qui ne saurait procéder du seul jeu du marché. Dès lors, il n'est plus question d'opposer l'individu et la société. L'individu est un être social qui s'inscrit dans de multiples communautés : l'État,

³⁰ Phelps (2013) se réfère à Rawls dont il dit partager la philosophie, ce qui nous semble quelque peu en contradiction avec son opposition au libéralisme social dont nous avons vu qu'il le caricaturait en l'assimilant au corporatisme.

³¹ Supiot (2019 p. 48) dénonce chez Rawls le fait d'ignorer le rôle des institutions caractéristiques de l'État social, de privilégier une démarche en termes d'*homo oeconomicus* et de se rallier à un utilitarisme qui conçoit les institutions sociales comme un ensemble de règles. Il faut toutefois considérer que « Rawls va proposer une nouvelle conception 'active' de la démocratie où le consensus ne repose pas seulement sur la satisfaction des préférences et le bien-être, mais aussi sur la promesse de justice. Ce faisant il va redonner son identité au libéralisme social, en passe de tout sacrifier à l'économisme de la pensée dominante » (Audard 2019 p. 112). Il faut, alors, admettre qu'il ne comprend pas la justice comme une simple allocation des ressources entre des individus finalement identiques et poursuivant un unique objectif. Il reste que, face au pluralisme des communautés, l'État-nation est le grand absent de l'analyse de Rawls. « Les démocraties pluralistes, et ceci est omis par Rawls, ont besoin d'un concept de 'nation', ne serait-ce que pour faire accepter les principes de solidarité sociale et de redistribution » (ibid. p. 462).

l'entreprise, la famille (Collier 2019). Le fait social est premier. Suivant la conception du nouveau libéralisme développée par Dewey que nous rapporte Stiegler, « si les individus ne parviennent plus à émerger, ce n'est pas le fait social lui-même qui est en cause, mais la domination d'un seul mode d'association » (Stiegler 2019 p. 139). En outre, si les communautés d'appartenance sont multiples, la société libérale est elle-même une communauté. « Ces communautés n'ont pas de taille définie ; elles vont de la famille et du cercle d'amis à des groupes beaucoup plus larges. Il n'y a pas non plus de limite de temps ou d'espace. Celles qui sont séparées par l'histoire et le contexte peuvent néanmoins collaborer dans la réalisation de leur nature commune (...) L'idée principale est simplement qu'une société bien ordonnée (correspondant à la justice comme équité) est elle-même une forme de communauté » (Rawls 1971/ 1987 pp. 569-70).

Ce libéralisme ne fixe pas un sens ou une fin à l'évolution. Il ne propose pas de récit téléologique des processus historiques signifiant qu'il y aurait une voie unique de développement. Il est, de ce point de vue, en accord avec le libéralisme classique, mais en nette opposition avec le néo-libéralisme actuel comme d'ailleurs avec le nouveau libéralisme de Lippmann (1937). Il répond à une exigence de stabilité sans compromettre la nécessité du changement, le but étant, certes, de prendre en considération les coûts sociaux du changement, mais aussi de conserver les moyens de ce changement.

Ce libéralisme rompt avec le libéralisme classique en reconnaissant certaines formes de contrôle social. « Si les premiers libéraux avaient inscrit leur interprétation particulière de la liberté dans un contexte de relativité historique, ils ne l'auraient pas figée en une doctrine applicable en tout temps et dans toutes circonstances. Ils auraient notamment perçu que la liberté réelle dépend des conditions sociales prévalant à telle ou telle période. Ils auraient en outre compris que les relations économiques imprimant désormais leur modèle dominant à toutes les relations humaines, il faut que la nécessaire liberté qu'ils réclament pour tous les individus s'accompagne d'un contrôle social des forces économiques dans l'intérêt du plus grand nombre d'entre eux » (Dewey 1935/2014 pp. 103-104). Dewey appelle ainsi à des changements institutionnels profonds. L'originalité de sa démarche tient au rôle qu'il attribue aux différentes communautés et à l'accent mis sur la nécessité d'une stabilité acquise grâce à un ensemble d'habitudes et d'attitudes des individus parties prenantes de ces communautés. « Ces habitudes, ce sont celles qui favorisent l'intensification et la diversification des interactions sociales, permettant à la fois la mise au jour des conflits et leur résolution par l'intelligence collective, c'est à dire par l'expérimentation » (Stiegler 2019 p. 243). Ainsi « le libéralisme doit assumer la responsabilité d'énoncer clairement que l'intelligence est un bien social revêtu d'une fonction aussi publique que l'est la coopération sociale dont elle est très concrètement issue » (Dewey 1935/2014 pp. 142-3).

Cette approche invite à approfondir l'analyse du rôle imparti aux différentes communautés dont le but commun est de concourir à ce double objectif de changement et de stabilité dans leurs sphères d'influence respectives. Il revient à l'État social d'introduire des mécanismes automatiques de stabilisation via les systèmes d'assurance chômage, santé et retraite. Il revient à l'organisation du système financier et à la gouvernance des entreprises de garantir la possibilité d'engagements longs des différents acteurs. Si le marché est, comme l'entend Hayek (1948), un processeur de connaissances, il n'est toutefois efficace qu'à la condition qu'il existe des contraintes et des pouvoirs (des imperfections ou plutôt des connexions de marché), éventuellement générateurs d'abus, mais qui, en situation d'incertitude, garantissent la fiabilité des anticipations relatives aux investissements. C'est le point de vue développé par Richardson (1960), pour qui les

restrictions ou contraintes, naturelles ou artificielles, sont le moyen nécessaire de la coordination entre entreprises concurrentes ou complémentaires. C'est un point de vue qui n'est pas étranger à la proposition de Keynes (1926) qui en appelait, non seulement à un contrôle délibéré de la monnaie et du crédit, mais aussi à la mise en œuvre de mesures qui « entraîneraient la société à exercer, par l'intermédiaire d'un organisme approprié, une activité d'information relative à nombre de complexités caractéristiques de la conduite des affaires, sans toutefois entraver l'initiative privée et l'activité entrepreneuriale » (p. 292) : des organismes dont on peut imaginer, sans grand risque de se tromper, qu'ils sont là pour favoriser des consensus propres à rendre les anticipations à long terme des entreprises cohérentes entre elles et fiables.³²

Il s'agit de faire place à ce que Dewey (1935) dénomme des intelligences collectives qui se manifestent au niveau de l'État comme à celui des autres communautés au premier rang desquelles les entreprises et les réseaux constitués autour d'elles. « De manière cruciale, les gens prennent des engagements réciproques, l'essence même de la communauté. La bataille entre l'égoïsme et la réciprocité des obligations – entre l'individualisme et la communauté – se déroule dans trois domaines qui dominent nos vies: les États, les entreprises et la famille » (Collier 2019 p. 19).

Mettre ainsi en avant le rôle des intelligences collectives c'est, en même temps, s'interroger sur l'existence de multiples pouvoirs, sur leurs conditions d'exercice qui s'inscrivent dans des temporalités multiples. Ces pouvoirs reflètent la nécessité pour les multiples acteurs de se coordonner pour faire face à l'incertitude (Arrow 1974, Dockès 1999). S'agissant des entreprises, le pouvoir peut prendre la forme d'une hiérarchie qui structure l'organisation interne ou de l'instauration d'une position de monopole. Mais il peut aussi prendre la forme d'une coopération contractuelle entre les différentes parties prenantes (managers, salariés, détenteurs de capitaux, fournisseurs et clients), autrement dit relever de cette codétermination que Phelps dénonce comme de nature corporatiste et qui, en réalité, relève du libéralisme social, dont l'une des dimensions est précisément de substituer en partie la coopération, d'un côté à la hiérarchie, de l'autre au libre marché. L'objectif est que, « la société doit rendre des comptes à une instance motivée par la performance à long terme de la société et être suffisamment informée pour détecter les erreurs de gestion » (Collier 2019 p. 76).

L'enjeu n'est pas de freiner l'évolution mais de la rendre viable. Au lieu d'imposer un rythme unique, le but implicite est d'assurer la cohérence des rythmes temporels propres aux différents acteurs, celui de l'État et celui du secteur privé, celui des détenteurs de capitaux et celui des entrepreneurs, celui des managers et celui des travailleurs, celui de l'économie et celui de la nature (Gaffard, Amendola et Saraceno 2019). Le libéralisme social déborde le cadre convenu de l'État social réduit à sa fonction de régulation macroéconomique. Il concerne cette structuration de l'espace social faite de multiples engagements contractuels longs entre les différents acteurs qui, loin d'être un fait de

³² Il est question ici de mise en place d'un appareil statistique assurant l'accès à une information commune, ce à quoi a concouru dans les années d'après-guerre le développement de la comptabilité nationale voire, dans certains pays, de formes dites indicatives de planification organisées autour de commissions précisément en charge de mutualiser les informations entre les grands acteurs de l'économie (sur ce point voir en particulier Shonfield 1965, Gruson 1969). C'est ce dont rend compte Dupuy (2012) quand il parle de coordination des agents rationnels par le truchement de l'avenir, lequel passe par des institutions spécifiques (p. 139-140). Rien n'interdit d'aller plus loin et de considérer certains accords entre entreprises comme s'inscrivant dans la construction d'une information commune les autorisant de s'engager dans des investissements longs.

nature, est le produit de règles de droit initiées par le gouvernement, par le juge ou par les entreprises elles-mêmes. Ainsi, « loin d'obéir à de pures motivations économiques, des relations économiques continues finissent souvent par être subordonnées à un environnement social qui porte à être fortement confiant dans le futur et à s'abstenir de comportements opportunistes ». (Granovetter, 1985 p. 490).

Il s'agit, alors, de savoir si peut resurgir un libéralisme social qui corresponde à celui qui a structuré le monde occidental dans les décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. La réponse relève de la théorie et à la politique économiques, du regard porté sur les questions relatives à la monnaie, au travail, à l'entreprise, à l'État et à la nation autrement qu'en les noyant dans l'utopie du marché total.

7. La question monétaire

Monnaie et finance peuvent avoir un rôle pervers à raison de ce que Polanyi appelait leur marchandisation. Elles sont, pourtant, indispensables à la bonne conduite de l'économie dite réelle. Aussi, pour faire face à cette *contradiction*, la question est-elle de savoir qui les contrôle. Est-ce, aujourd'hui, une banque centrale indépendante en charge de fixer, au moyen du taux d'intérêt, le taux d'inflation ou ce contrôle dépend-il de la relation forcément complexe entre la sphère monétaire et la sphère réelle de l'économie et du rôle joué par les différentes formes d'intermédiation financière ?³³ Faire le choix, hier, de l'étalon-or ou, aujourd'hui, de la totale liberté des mouvements de capitaux soumet exclusivement au contrôle des marchés l'économie et ses institutions.

L'inclination la plus fréquente chez les économistes a été de séparer l'économie dite d'échange réel de l'économie monétaire, soit en faisant, en concurrence parfaite, de la monnaie un simple voile dont l'existence ne change rien aux quantités produites (et consommées) et aux prix relatifs, soit en faisant de la monnaie une cause, sinon la cause unique, des perturbations auxquelles est soumise l'économie réelle impliquant d'en imposer la neutralité.³⁴

Keynes (1936) remet en cause cette dichotomie et considère qu'il n'existe pas de variables réelles mais seulement des variables 'monétisées' dont le profil est intrinsèquement lié aux conditions monétaires et financières du développement. C'est le cas du chômage ou de l'emploi qui loin de résulter de la viscosité des salaires, est la conséquence du comportement des détenteurs de capitaux.³⁵

Dans cette perspective, monnaie et finance peuvent être la meilleure comme la pire des institutions. D'un côté, elles sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie en aidant à la coordination inter-temporelle sur les marchés de biens et du travail, de l'autre elles peuvent être la source de fortes perturbations et mettre en péril la viabilité de cette

³³ Il est illusoire d'imaginer, comme certains semblent le considérer en Europe, que la banque centrale pourrait seule assumer le rôle de stabilisation en s'affranchissant des règles qui ont pu lui être imposées et en prenant des mesures dites non conventionnelles.

³⁴ Il existe une réelle connivence entre les thèses monétaristes, qui concluent à cette nécessité de neutraliser la monnaie, et les thèses marxistes, qui concluent à la nécessité de débarrasser l'économie réelle de son ennemi qu'est la finance. De même qu'il existe une parenté entre les agents dotés d'anticipations rationnelles et des planificateurs centraux omniscients (Frydman et Goldberg 2011).

³⁵ IL convient de rappeler ici que le chômage, chez Keynes, résulte, non de la rigidité des prix et des salaires, mais du maintien des taux d'intérêt à un niveau trop élevé comme conséquence du comportement des détenteurs de capitaux anticipant une baisse des prix des titres (une hausse des taux d'intérêt) quand l'économie fait face à une chute des profits anticipés et de l'investissement des entreprises, témoignant d'un défaut de coordination inter-temporelle (Leijonhufvud 1968).

économie, en rendant possible la spéculation sur les marchés d'actifs ou, tout simplement, en imposant aux entreprises un raccourcissement de leur horizon prévisionnel.

Aussi il ne devrait pas être question de glorifier une économie réelle enfin débarrassée de toute marchandisation de la monnaie, et de dénoncer la financiarisation de l'économie. Mais de déterminer le contexte institutionnel qui permet à la monnaie et à la finance de remplir leur fonction principale qui est de rendre possibles et efficaces les échanges inter-temporels. Polanyi (1944) n'expliquait-il pas que la monnaie échappait au marché dès que l'on prenait en considération ce contexte institutionnel ?

Le fonctionnement de l'économie dépend, en effet, du rapport entretenu entre les détenteurs de capitaux, banques et actionnaires, et les entreprises (Mayer 2013). Soit les détenteurs de capitaux recherchent des gains immédiats, imposent les restructurations qui les rendent possibles, en faisant en sorte que la valeur des actions en bourse dépende des performances courantes (trimestrielles voire mensuelles). Soit ils s'engagent sur des volumes importants de capitaux pendant des durées suffisamment longues de telle sorte que les entreprises peuvent se projeter à long terme.

De fait, « la condition sociale qui peut transformer la finance en innovation est l'engagement financier : un ensemble de relations qui assure l'allocation de fonds pour soutenir le processus d'innovation cumulatif jusqu'à ce qu'il génère des rendements financiers » (Lazonick 2007). En d'autres termes, la distinction pertinente est celle entre une finance patiente et une finance impatiente, que l'innovation soit radicale ou progressive.³⁶ La question pertinente concerne la durée de la période de gestation de l'investissement, déterminée par la nature des relations avec les détenteurs de capitaux, dans la mesure où plus cette durée est longue, plus les gains de productivité sont élevés. « Ce que l'on appelle souvent le capital 'patient' permet aux capacités qui découlent de l'apprentissage collectif de s'accumuler dans le temps, malgré l'incertitude inhérente au processus d'innovation » (Lazonick 2007).

Une finance patiente est un déterminant clé de la performance micro et macroéconomique. Elle est à la fois interne et externe. Ainsi, « le contrôle stratégique des revenus internes est une forme essentielle d'engagement financier, mais ce 'capital interne' doit souvent être complété par des sources de financement externes telles que des émissions d'actions, d'obligations ou de dettes bancaires qui, à différents moments et en différents lieux, peuvent être plus ou moins engagées pour soutenir le processus d'innovation » (ibid.) Ce qui est en jeu, c'est la structure de l'actionnariat (le poids des fonds communs de placement) d'une part, la structure du système bancaire (le poids des banques d'investissement), d'autre part, car elles sont déterminantes du degré d'engagement des détenteurs de capital.

L'engagement financier n'est vulnérable ni au surgissement de temps difficiles, ni aux tentations de changement brusque d'orientation. Il consiste dans le montant des capitaux engagés et la durée de leur engagement. Un montant important engagé qui peut être retiré instantanément est de peu de valeur, de même que peu de capital engagé pour une longue période (Mayer 2013 p. 145).

Le propre de l'engagement financier ainsi défini est qu'il soutient l'engagement des autres parties prenantes dans l'entreprise que sont les fournisseurs, les clients et les salariés. Les uns et les autres effectueront les investissements nécessaires en ayant cette garantie que

³⁶ D'autant, d'ailleurs, que les innovations majeures n'existent, le plus souvent, qu'en raison, de financements publics massifs associés à la mise en œuvre de grands programmes (Mazzucato 2013).

leur offrent les détenteurs de capitaux. Ce qui peut paraître paradoxal mais ne l'est qu'en apparence, est que l'engagement limite les choix ultérieurs, réduit la liquidité au sens étroit de négociabilité des actifs, restreint la gamme des options qui pourraient être choisies en cours de route par l'un ou l'autre acteur. En fait, sans ces limites ou restrictions il n'y aurait pas d'engagement, pas de possibilité de répondre à l'irréversibilité et à l'incertitude qui caractérisent les investissements innovants. Elles garantissent la capacité de l'entreprise de prévoir et de planifier, finalement d'innover.³⁷

L'arbitrage entre finance patiente et impatiente est affaire d'institutions. Celles qui sont constitutives du libéralisme social sont censées promouvoir un mode de gouvernance des entreprises et une organisation financière à même de favoriser le premier terme de l'alternative. Or c'est ce type d'institutions qui fait aujourd'hui défaut dans le cadre de la mondialisation. La banque commerciale recule devant la banque de marché, l'actionnariat est structuré par des fonds de placement activistes au détriment des investissements productifs.

8. La question du travail

L'arbitrage entre finance patiente et impatiente a pour corollaire un autre arbitrage, celui entre emplois solides et emplois fluides. De même que la structure du capital est partagée entre un noyau et une frange, des actionnaires de l'intérieur et des actionnaires de l'extérieur, les emplois de l'entreprise sont partagés entre un noyau de main d'œuvre organisée et une frange de main d'œuvre précaire (Hicks 1989). À l'arrière plan se profile une *contradiction* entre une exigence d'organisation et d'apprentissage de la main d'œuvre et une exigence de mobilité du travail pour répondre aux changements de métiers en relation avec l'innovation.

La relation de travail s'est transformée en même temps que le travail acquérait un nouveau statut, celui d'un fonds de ressources assimilable au capital physique dans l'usage qui en est fait, et que se développait l'entreprise moderne.³⁸ Est ainsi apparu le contrat de travail dont la caractéristique, souvent oubliée dans la littérature de théorie économique, est qu'il n'est pas une stricte relation de marché comme l'est le contrat de louage. Il constitue une relation d'autorité avant d'être une relation marchande (Simon 1951). En fait, il suppose une certaine continuité de la relation entre employeur et employé. Cette continuité explique qu'il existe un coût à la rupture de cette relation, pour l'employé bien sûr mais aussi pour l'employeur dès lors qu'il y a, au détriment de l'un comme de l'autre, perte du capital humain accumulé et de la capacité d'apprentissage que ce dernier recèle. En d'autres termes, le contrat de travail s'inscrit dans la perspective

³⁷ Cette analyse interroge la rationalité des agents. « S'ils réussissent à se coordonner par le truchement de l'avenir, des agents qui ne sont pas au départ plus « éthiques » que l'*homo oeconomicus* de la théorie économique sauront se faire mutuellement confiance et régler leurs conflits d'une façon qui ne les entraîne pas dans la spirale de la violence (...) Des agents rationnels au sens de la théorie économique – disons qu'il recherche le maximum de leur intérêt dans l'espace des possibilités qui leur sont offertes – n'ont aucune raison de se faire mutuellement confiance. Ils ne briseront le verrou de cette impuissance s'ils réussissent à se coordonner par le truchement de l'avenir, accédant ainsi à une rationalité supérieure » (Dupuy 2012 p. 138-139).

³⁸ C'est à Georgescu-Roegen (1971) que l'on doit d'avoir analysé le travail comme un fonds de ressources spécifiques dont la particularité est d'être utilisé dans plusieurs processus de production élémentaires successifs et dont l'efficacité dépend de l'organisation de ces processus. Ce travail a une dimension qualitative autant que quantitative. Il n'a plus la propriété d'homogénéité qui lui est prêtée dans nombre de modèles. Il ne peut pas être transféré librement (sans coût) d'un type de processus de production à un autre. La durée d'engagement du travail, qui dépasse celle du processus de production élémentaire, justifie l'existence du contrat de travail.

d'un enrichissement progressif des compétences répondant à la nécessité, pour l'entreprise, de renouveler en permanence ses métiers (Segrestin et Hatchuel 2012). La flexibilité propre au contrat de travail distingué du contrat de louage constitue une forme de liquidité visant, à l'instar des actifs de réserve, à préserver la gamme la plus large de choix futurs. La durabilité et la flexibilité de la relation d'emploi ainsi définies requièrent une confiance réciproque entre l'employeur et le salarié, laquelle repose sur l'équité du contrat de travail.

Plus généralement, « l'essor de ce statut salarial a conduit à une résurgence juridique des formes non contractuelles de l'échange, telles les solidarités intergénérationnelles établies par les régimes de retraite par répartition qui instituent une dette de vie à l'égard de la génération antérieure » (Supiot 2013 p. 34).

Des emplois stables et des salaires équitables s'inscrivent dans une conception de l'entreprise, non comme la propriété des actionnaires censés être les mieux placés pour en établir les choix stratégiques, mais comme une coalition politique associant les différentes parties prenantes que sont les managers, les salariés, les détenteurs de capitaux, les clients et les fournisseurs (March 1962).

Dans cette perspective, « la grande singularité, et la modernité inentamée du Droit du travail, consiste justement à reconnaître que la capacité des individus s'ancre nécessairement dans celle des groupes auxquels ils appartiennent, et que la société n'est pas et ne peut être cette poussière de particules contractantes à quoi voudraient la réduire les intégristes du marché » (Supiot 2010 pp 139-140).

Les réformes structurelles aujourd'hui promues rompent avec cette orientation et véhiculent une approche institutionnelle avant tout marquée par la recherche de fluidité ou de flexibilité de l'emploi. La ressource humaine redevient dans l'esprit des décideurs une ressource individuelle plutôt que collective. Les mesures de transition vers l'emploi censées assurer une sécurité professionnelle individuelle l'emportent sur les garanties de maintien dans l'emploi. La fréquence des changements d'emploi et donc des passages par le marché externe augmente en même temps que baisse la durée moyenne des emplois. Tout cela n'aurait évidemment de sens que si la capacité d'innovation des entreprises s'en trouvait accrue. Or il est vraisemblable que l'inverse se produise

Le principal résultat de la flexibilité des marchés de travail pourrait être une polarisation durable entre emplois très qualifiés, fortement rémunérés, et emplois non qualifiés, faiblement rémunérés, avec à la clé une baisse du salaire médian. Les ressources libérées, loin d'être dirigées vers les activités de haute technologie mieux rémunérées, risquent fort d'être contraintes d'aller vers des activités où les emplois offerts sont peu ou faiblement qualifiés, parfois à temps partiel et le plus souvent précaires. Ne serait-ce que parce que les travailleurs livrés à eux-mêmes ne disposent pas des moyens financiers suffisants, ni de la connaissance des emplois leur permettant d'accéder aux qualifications supérieures demandées. La multiplicité des emplois occupés au cours de la vie professionnelle pourrait bien relever de cette précarité plutôt que de refléter une multiplicité des métiers exercés et des qualifications correspondantes au cours d'une vie professionnelle. Auquel cas les forts taux d'entrée et de sortie seraient révélateurs de la précarité des emplois plus que de l'intensité et de la rapidité des innovations, la diminution du taux de chômage irait de pair avec l'augmentation du taux d'emploi précaire et du taux de pauvreté.

Le propre du libéralisme social est (devrait être) de reposer sur une organisation du travail qui favorise la relation à long terme entre managers et salariés, une organisation

indissociable d'une organisation financière qui en garantit la pérennité. La mondialisation actuelle la met en péril en imposant un contrôle des détenteurs de capitaux tournés vers les performances à court terme, en conduisant les entreprises à fragmenter leurs processus de production et à jouer de la concurrence entre systèmes juridiques, entraînant le développement des emplois précaires.

9. La question de l'entreprise

Curieusement, l'entreprise est souvent absente de la théorie économique qui lui préfère le producteur répondant mécaniquement aux signaux du marché. Les libéraux ne s'en soucient pas moins du pouvoir exercé par l'entreprise quand elle est en situation dominante, en fait en présence d'imperfections de marché. Le point de vue qu'ils ont longtemps développé est qu'il était nécessaire d'équilibrer ce pouvoir économique par un pouvoir politique en charge d'établir et de faire respecter une législation antitrust. C'était notamment le point de vue défendu par la première école de Chicago dans les années 1930 qui entend faire pièce à la fois à la concentration industrielle et à la tolérance dont elle bénéficie aux Etats-Unis dans le cadre du New Deal. À partir des années 1950, une deuxième école de Chicago voit le jour qui va changer la donne.³⁹ Celle-ci entend que l'on privilégie l'impératif d'efficacité économique sur la préservation d'une structure de marché atomistique. L'argument se décline comme suit : la concentration favorise le progrès technique, lequel se traduit par une baisse des prix favorable au consommateur (au client de manière générale) ; les entreprises marginales inefficaces sont éliminées ; les positions de monopoles sont, de toute façon temporaires, du fait de l'innovation rendant les marchés contestables.

Cette dernière proposition prend tout son sens dès lors qu'est pris en considération l'influence exercée par les marchés financiers censés être efficaces en imposant les restructurations et les démantèlements nécessaires, des marchés financiers qui déchargent les autorités de la concurrence de leur mission de contrôle de la concentration (Glais 1992 p. 261). Le mécanisme des prix est bel et bien dominant. Il s'étend aux prix des actifs financiers, faisant des entreprises de simples collections d'actifs négociables (Amendola et Gaffard, 2018, 2019).

De fait, dans cette perspective, l'entreprise existe. Le marché est imparfait par défaut d'atomicité et en raison de la formation de rentes de monopole. Cette imperfection est, cependant, un leurre dans la mesure où les barrières à l'entrée ou à la sortie sont absentes. La concurrence potentielle remplace la concurrence effective. En outre, l'entreprise reste prisonnière de ses actionnaires qui lui impose ses frontières mais aussi son horizon temporel. Elle est le jouet des marchés financiers dans le même temps où la puissance publique est exclue de ce jeu dès lors qu'elle se plie elle-même non pas tant au principe d'efficacité qu'au principe d'efficacité à court terme. Les investissements porteurs de longs détours de production et de gains importants de productivité peuvent s'en trouver écartés.

L'entreprise, qui s'inscrit dans une société relevant du libéralisme social, celle qui s'était épanouie dans les années 1950 et 60, échappe à cette tutelle exclusive de la finance. Elle se définit comme une coalition durable d'intérêts – ceux des détenteurs de capitaux, des managers exécutifs, des salariés, des clients et des fournisseurs – qui prend la forme de relations contractuelles porteuses d'engagements à long terme des parties (Amendola et

³⁹ Sur l'école de Chicago on pourra se rapporter aux travaux de Bougette, Deschamps et Marty (2015), Marty et Kirat (2018) et à ceux de Glais (1992).

Gaffard 2018, 2019, Gaffard, Amendola et Saraceno 2020). Les difficultés de coordination ne sont pas résolues en faisant appel à la supervision des propriétaires du capital. Elles le sont par le recours à des procédures de coordination qui ont pour double objet l'arbitrage des conflits entre les différentes parties prenantes et la pérennité des engagements.⁴⁰ Il n'est pas anodin, dans ces circonstances, de parler de coalition politique comme le faisait March (1962). L'organisation de l'entreprise ainsi conçue, lieu de résolution des conflits et creuset d'intelligences collectives, participe de la démocratie sociale et de formes d'équité dans la répartition des revenus.

10. La question de l'État

Il y aura toujours deux façons de considérer l'action publique : la définir au regard d'un optimum qu'elle pourrait ou non satisfaire ou lui fixer pour objectif de gérer d'inévitables conflits d'intérêt. La première façon de voir nie la *contradiction*, la seconde en reconnaît le caractère incontournable. Le débat de politique économique en est une parfaite illustration. Il y a bien une sorte de connivence entre ceux qui imaginent pouvoir définir une politique économique remplissant parfaitement des objectifs définis par la puissance publique et ceux qui nient toute efficacité à cette même politique économique pour s'en remettre au jeu des intérêts économiques privés quand ce n'est pas, parallèlement, au contrôle d'experts réputés indépendants ou impartiaux ou à l'intervention d'agences de notation chargées de juger de la qualité des prestations. Ils croient, les uns et les autres, dans l'existence d'un monde idéal. La seule différence entre eux réside dans la configuration de ce monde et dans la désignation de celui qui est omniscient et impartial : le fonctionnaire ou le consommateur, actionnaire et salarié. Pourtant ni l'un, ni l'autre ne le sont. A l'opposé de ces visions réductrices, les défauts d'information et les conflits d'intérêts, inhérents à la vie en société, appellent des arbitrages qui sont du ressort des pouvoirs publics qui doivent avoir en vue le bien commun dont l'un des aspects est la stabilité ou plutôt la viabilité des sentiers suivis.

La recherche du bien commun passe par la construction d'institutions visant à concilier l'intérêt individuel et l'intérêt général et requiert donc de reconnaître à l'État et au marché des rôles complémentaires et non exclusifs. La figure de l'individu libre de toute attache, en fait de tout lien de subordination à plus puissant, ne peut se développer que sous l'égide de l'État de droit dont c'est là la contribution essentielle au bien commun.⁴¹

Cette formule, sur laquelle l'accord devrait se faire aisément, prend une connotation différente avec l'affirmation que le marché a besoin de régulation et l'État de concurrence et d'incitations. Ce qui signifie que l'État doit répondre aux défaillances des marchés, mais en étant organisé de manière à en mimer le fonctionnement. De quelque manière c'est à un effacement de l'État dans sa spécificité propre que l'on est ainsi convié. On attend de lui d'être un parangon de vertu, la vertu que permettrait d'atteindre un marché libre s'il

⁴⁰ Dockès (1999 p. 130) note que la hiérarchie n'est pas la seule solution aux comportements opportunistes prêtés notamment aux travailleurs et que la coopération répétée indéfiniment fait perdre au patron sa nécessité. Il parle à ce propos de réponse « libertaire » plutôt que « libérale ». Nous dirions ici qu'il n'y a pas répétition du même jeu, mais engagements réciproques, sur un terme assez long, constitutifs d'une réponse relevant du libéralisme social. On peut alors parler de maximisation de l'utilité sociale. Cette forme d'organisation est à mi-chemin entre la hiérarchie et le marché. Son objet est moins de répondre à des opportunités de marché immédiates que de créer les conditions de la création d'un marché. Il est dans la nature des contrats concernés d'être incomplets au sens de la théorie économique.

⁴¹ « Là où l'État disparaît ou se corrompt, l'illusion de la souveraineté individuelle se dissipe : il faut faire allégeance à plus puissant que soi pour accéder à un minimum de sécurité et de liberté » (Supiot 2010 p. 107).

pouvait exister. L'objectif est, certes, de contrarier des intérêts corporatistes, mais aussi et surtout de s'émanciper des injonctions de l'électeur mal informé des données de la science économique sinon malintentionné. La tâche est confiée à des autorités administratives indépendantes de manière à faire pièce aux défaillances de l'État présumé prisonnier d'intérêts particuliers, dont l'indépendance est censée résulter de leur expertise, soit une façon d'appliquer le précepte énoncé par Lippmann (1935).⁴²

Le consommateur, dans cette perspective, conserve l'avantage sur l'électeur d'être doté d'anticipations rationnelles. Le bien commun n'est autre ici que le reflet d'un équilibre général des marchés et de l'optimum social qui lui correspond, c'est-à-dire d'un monde imaginaire.

Cette notion particulière du bien commun est étrangère à la démarche de Keynes pour une raison simple : celui-ci ne croît pas en l'existence ni surtout en la stabilité d'un régime de pleine concurrence ou assimilé. Aussi l'État a-t-il pour lui une fonction spécifique qui est une fonction de *régulation* (ou de coordination) clairement distincte de la fonction d'allocation des ressources. Bien sûr, Keynes ne croît pas en la possibilité d'établir une frontière étanche entre ces deux fonctions, mais il entend reconnaître cette exigence de régulation qui implique pour l'État de savoir jouer de l'action publique pour contrarier les effets délétères de distorsions induites par l'activité normale et nécessaire du secteur privé, par exemple en acceptant une hausse de la dette publique pour pallier les effets d'un désendettement des acteurs privés quand celui-ci est devenu inévitable. Ainsi conçu, l'État est l'artisan du bien commun que constitue la stabilité en même temps qu'il est un espace de solidarité condition de cette stabilité.

Cette fonction de régulation (ou de coordination) n'est pas l'apanage de l'État. Le marché en est partie prenante, mais un marché structuré par les connexions entre entreprises et, plus généralement, entre les acteurs du processus de marché dont l'objectif est de rendre les anticipations de long terme compatibles entre elles et fiables.

L'indépendance des autorités administratives est un leurre. Ces autorités sont l'expression moderne d'un État administratif en tant qu'il s'oppose à un État de justice. La volonté générale n'est, certes, ni infaillible, ni toujours décelable. Elle peut être accaparée par des groupes de pression. Pour autant, elle ne saurait s'exprimer par le canal de ces entités technocratiques aussi appelées autorités administratives qui finissent par devenir elles-mêmes les porte-parole d'intérêts privés et de groupes de pression y compris de ceux de nature idéologique (Rodrik 2018). Sans oublier que l'indépendance prêtée à ces autorités s'inscrit dans un strict cloisonnement des différentes politiques publiques dont la rigidité vaut ignorance d'une interaction subie ou voulue et méconnaît le lien entre coordination et incitations.

Avec de telles autorités appliquant des règles imaginées par des économistes et censées traduire un savoir incontesté et incontestable, le pouvoir économique tente de prendre le

⁴² La position consistant à défendre ce principe d'autorités administratives indépendantes chargées de faire appliquer des règles rendant efficace le fonctionnement des marchés s'inscrit dans une vision de l'économie et de la société libérale qui se veut proche de celle de Walras évoquée plus haut. Il est toujours question de l'existence d'une société de marché idéale et de la possibilité de s'en approcher. La différence avec Walras tient à ce que la bienveillance de l'État et sa capacité à répondre aux défaillances du marché sont remises en cause, d'où la nécessité de recourir à ces autorités administratives indépendantes qui concernent aussi bien la monnaie (dont la banque centrale assure la gestion) que certaines activités industrielles contrôlées par des agences de régulation (voir Tirole 2016).

pas sur le pouvoir politique, de le circonvenir.⁴³ Le recul de l'État providence est l'expression de ce retour au passé. Sans doute des agences gouvernementales sont-elles nécessaires. Elles ne devraient pas échapper à une forme de tutelle de l'État, qu'il s'agisse de l'exécutif ou du législatif dès lors qu'elles sont là, non pour asséner une vérité pseudo scientifique, mais pour effectuer des arbitrages entre objectifs ou intérêts divergents.⁴⁴

Quand l'État ou ses démembrements obéissent à des règles particulières supposées être celles du marché efficient, ils deviennent le fourrier d'intérêts privés. La stabilité globale n'est plus vraiment à l'ordre du jour. Le pouvoir politique est, de nouveau, assujetti au pouvoir économique, alors que le principe même de l'État de droit réside dans la séparation des deux.

Quand, au contraire, l'État fixe des règles générales et abstraites ce doit être avec l'objectif de créer les conditions d'un arbitrage politique équitable des conflits d'intérêt inhérents à la vie en société. Il exerce alors une fonction de *médiation* essentielle à l'accomplissement du bien commun dont la régulation macroéconomique n'est qu'un aspect. De manière générale, il n'y a pas de marché qui puisse fonctionner sans médiateurs. L'entreprise, le financier, les pouvoirs publics sont ces médiateurs. L'État détient le pouvoir politique d'établir les conditions de mise en œuvre de ces médiations notamment en étant l'architecte du droit de l'entreprise, du droit financier, du droit social, du droit fiscal et budgétaire.⁴⁵ En particulier, « sans un Droit social qui protège effectivement « les ressources humaines », on ne peut assurer la pérennité des marchés de travail » (Supiot 2010 p.59).

11. La question nationale

Dans le cadre du libéralisme social, l'État dispose d'une capacité de régulation inévitablement questionnée dans un monde ouvert quand s'affronte tenants du libre-échange et du protectionnisme.

Les États-nations constitutifs du monde capitaliste industriel né au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècle ont oscillé entre libre-échange et protectionnisme. La croyance dans les bienfaits du libre-échange s'est systématiquement heurtée aux difficultés issues de la transition que l'ouverture impliquait au point de susciter, à certains moments, un revirement en faveur du protectionnisme. Les théoriciens du libre-échange n'en ont pas moins dominé le débat intellectuel jusqu'à aujourd'hui jetant systématiquement le

⁴³ Ces autorités sont parfois présentées comme « un rempart contre l'illibéralisme (correspondant) à d'autres modalités de mise en œuvre de la volonté générale » (Rosanvallon 2015 p. 181). Elles seraient le moyen d'échapper à la tyrannie de la majorité ce qui expliquerait qu'elles soient condamnées par les courants populistes se référant à une sorte d'unité du peuple (Rosanvallon 2020). S'il est vrai que les minorités doivent être protégées et qu'il appartient notamment à des cours constitutionnelles de faire respecter les principes généraux du Droit, il est discutable de vouloir y assimiler les autorités indépendantes à commencer par la banque centrale. Les règles que l'on entend, alors, substituer aux choix discrétionnaires et transformer en règles de droit ne sont rien d'autre que le fruit d'une théorie économique visant à substituer un marché « totalisant » à la démocratie, au détriment, non de la majorité, mais du débat démocratique.

⁴⁴ De ce point de vue, il n'est pas sans intérêt de comparer la situation de la Banque Centrale Européenne avec celle de la Réserve Fédérale Américaine, cette dernière ayant deux objectifs, l'inflation et l'emploi, et restant soumise à une procédure de responsabilité devant le Sénat (Fitoussi 2002 p. 21-26).

⁴⁵ La question générale implicitement posée ici est celle de l'articulation entre l'État et la société civile, laquelle ne se réduit pas à des individus dont on supposerait la pleine autonomie, mais inclut différentes organisations qui sont des lieux de coopération pas nécessairement intentionnelle.

discrédit sur des thèses oubliées selon eux des avantages de la division du travail et de l'extension concomitante des marchés.

Keynes développait une position non seulement plus nuancée, mais surtout radicalement différente d'un point de vue analytique. Dans la *Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936), il prend la défense du mercantilisme en soulignant qu'un solde créditeur de la balance commerciale est doublement avantageux puisqu'il permet de développer l'investissement extérieur grâce aux prêts à l'étranger et l'investissement intérieur grâce à la baisse du taux d'intérêt. Il met, certes, en garde contre les restrictions commerciales lesquelles pourraient à la longue être un obstacle à une balance commerciale favorable. Mais c'est pour se positionner comme suit.

« Le fait que l'avantage que notre pays tire d'une balance favorable risque d'entraîner un désavantage égal pour un autre pays (un point dont les mercantilistes étaient pleinement conscient) signifie non seulement qu'une grande modération est nécessaire afin qu'aucun pays ne dispose d'un stock de métaux précieux supérieur à sa part légitime et raisonnable, mais aussi qu'une politique agressive pour obtenir une balance favorable peut déclencher une concurrence internationale insensée préjudiciable à tous (note: le remède consistant en une unité de salaire élastique destinée à lutter contre la dépression par une baisse de salaires, risque, pour la même raison, de n'avantager un pays qu'aux dépens de ses voisins)» (Keynes 1936 pp. 338-9).

Il en tirait la conclusion que la politique économique intérieure, tout en évitant d'être inutilement et dangereusement agressive, doit bénéficier d'une certaine autonomie, en d'autres termes que l'insertion internationale nécessaire devait être subordonnée aux objectifs intérieurs de revenu et d'emploi.

« C'est une politique autonome de taux d'intérêt, dégagé des préoccupations internationales, et un programme national d'investissement visant à atteindre un niveau optimal d'emploi intérieur qui est doublement satisfaisant dans le sens que cela profite au pays qui l'applique comme aux pays voisins. Et c'est la mise en œuvre simultanée de ces politiques par tous les pays qui est capable de restaurer la santé et la vigueur de l'économie sur le plan international, qu'on mesure celles-ci par le niveau de l'emploi intérieur ou par le volume du commerce international » (Keynes 1936 p. 349).

De fait, Keynes entendait établir des limites normatives à la mondialisation (Skidelsky 2009 pp 185 et sq.): l'investissement interne devait primer sur l'investissement à l'étranger ; les États créanciers devaient être tenus à réduire leurs excédents ; l'ouverture devait être subordonnée aux objectifs internes, le plein emploi est mieux assuré par l'investissement et la consommation domestiques que par les exportations. C'est la situation voulue et installée par les accords de Bretton Woods même si la proposition de Keynes a été édulcorée.

Si le libre-échange est porteur, potentiellement, d'un taux de croissance plus élevé, sa mise en œuvre et son approfondissement induisent des distorsions et des déséquilibres qui requièrent une transition qui prend du temps et dont l'issue est d'autant moins assurée que l'équilibre en question n'existe pas vraiment ou n'est qu'un moment fugitif d'une mutation permanente. Des conflits surgissent inévitablement entre gagnants et perdants, au sein de chaque État comme entre les États. Des compensations peuvent être nécessaires et, plus encore, du temps est requis pour que les adaptations requises prennent place et que la transition réussisse : un temps qui justifie de mettre en place des formes de protection.

C'est dans ce contexte qu'un arbitrage est effectué entre l'objectif d'ouverture internationale et les objectifs intérieurs de revenu et d'emploi, plus exactement entre leurs calendriers respectifs de réalisation. Les mouvements de capitaux interfèrent dans cet arbitrage dès lors que leur libéralisation opère sans qu'ils puissent être contrôlés et encadrés et qu'ils imposent aux gouvernements nationaux des contraintes qui visent à l'austérité. L'orientation et la volatilité des mouvements de capitaux, en privilégiant le court terme, vont à l'encontre d'une ouverture à l'échange qui soit, sur la moyenne période, bénéfique à tous.

« Nous avons chacun notre propre inclination. Ne croyant pas que nous sommes déjà sauvés, nous aimerions chacun essayer de trouver la voie de notre propre salut. Nous ne souhaitons donc pas être à la merci des forces mondiales en train d'établir ou d'essayer d'établir un équilibre uniforme selon les principes idéaux, s'ils peuvent être appelés ainsi, du capitalisme du laissez-faire. Il y a encore ceux qui s'accrochent aux vieilles idées, mais dans aucun pays au monde aujourd'hui, on ne peut les considérer comme une force réfléchie. Nous souhaitons – pour un temps, et aussi longtemps que durera la phase expérimentale de transition actuelle – être nos propres maîtres et être aussi libres que possible, face aux ingérences du monde extérieur » (Keynes 1933 p. 763).

Est en cause la nature des relations internationales qu'évoquait déjà Polanyi (1944). « Cependant, avec la disparition du mécanisme automatique de l'étalon-or, les gouvernements seront capables de se débarrasser du défaut le plus gênant de la souveraineté absolue, le refus de collaborer à l'économie internationale. En même temps, il deviendra possible de tolérer de bon gré que d'autres pays donnent à leurs institutions internes une forme convenant à leurs inclinations, transcendant ainsi le dogme pernicieux du dix-neuvième siècle de la nécessaire uniformité des régimes intérieurs dans l'orbite de l'économie mondiale » (pp. 325-6).

Le paradoxe est que la libéralisation des échanges sans contrainte, notamment sans contrainte quant au rythme d'ouverture, ou plutôt sous la seule contrainte à court terme imposée par les marchés internationaux de capitaux, débouche, au contraire des attentes de la doctrine dominante, sur un pouvoir accru de l'État, non pas un État régulateur et protecteur, mais un État puissance à la recherche d'une compétitivité qui s'exerce au détriment des autres soit en jouant au moins disant en matière sociale et fiscale, soit en se livrant à une guerre commerciale.

Le propre du libéralisme social est (devrait être) de restaurer les conditions de coopération internationale fondée sur le respect des objectifs internes de revenu et d'emploi, dont l'une des dimensions est le retour à des bases fiscales et sociales stables.

12. Conclusion

Le libéralisme social a été le garant de la stabilité économique, de la cohésion sociale et de la croissance pendant les trente glorieuses dans le cadre restreint du monde occidental de quelque manière isolé du monde communiste et de ce qui s'appelait alors le tiers monde. La donne géopolitique s'est profondément transformée avec l'irruption des pays émergents dans le champ de l'économie de marché qui sont porteurs d'un capitalisme autoritaire. Est-ce à dire que ce libéralisme est devenu hors de portée en même temps que l'utopie du marché autorégulateur s'effondrait ?

Rechercher stabilité économique et cohésion sociale aujourd'hui c'est refuser des réformes qui visent la compétitivité d'un pays au détriment des autres et se traduisent par une précarité accrue au sein des classes populaires, porteuse de dualisme, de

creusement des inégalités et d'affaiblissement des capacités individuelles au risque de menacer l'innovation et la croissance. C'est reconnaître la nécessité de régulations publiques à même de concilier équité et efficacité.

Rechercher stabilité économique et cohésion sociale, s'agissant des entreprises, c'est, au lieu de relativiser leur objectif légitime de profit, reconnaître qu'elles constituent une coalition d'intérêts communs à long terme impliquant de faire une place significative aux salariés dans les modes de gouvernance au lieu de s'en rapporter au pouvoir des seuls actionnaires, avec comme objectif de pouvoir se reposer sur des anticipations fiables et de réaliser des profits à long terme

Rechercher stabilité économique et cohésion sociale, aujourd'hui, c'est reconnaître qu'il est nécessaire pour ces mêmes entreprises de disposer d'un capital patient et concevoir en conséquence les réformes nécessaires de l'organisation bancaire et du pouvoir actionnarial au niveau national comme au niveau international.

Rechercher stabilité économique et cohésion sociale, c'est reconnaître qu'il est nécessaire pour les États, singulièrement en Europe, de retrouver le chemin de coopérations mutuellement avantageuses. C'est, à cette fin, concevoir les clauses de sauvegarde à même de donner le temps aux acteurs de s'adapter aux évolutions nécessaires liées à l'ouverture sans avoir à supporter un coût social rédhibitoire, refuser toute forme de dumping fiscal ou social en même temps qu'un protectionnisme destructeur, s'engager dans la voie du maintien et de l'extension géographique des dispositifs constitutifs d'un droit des sociétés, d'un droit social, d'un droit fiscal et d'un droit de l'environnement répondant aux objectifs de solidarité et d'efficacité.

Cette recherche de stabilité et de cohésion sociale va l'encontre de l'injonction d'adaptation rapide et brutale véhiculée par l'idéologie néo-libérale ou si l'on préfère de toute thérapie de choc implicitement ou explicitement recommandée par les experts. Elle n'est autre qu'un plaidoyer en faveur d'ajustements lents et graduels rendus possibles par des mécanismes institutionnels favorisant des engagements à long terme, seuls à même d'éviter instabilité et chaos, un plaidoyer qui ne vise pas la conservation de l'existant mais la viabilité des choix innovateurs.

Ces exigences, il devrait être possible de les porter en rupture claire avec un libéralisme vulgaire ignorant les acquis de ce qui est trop vite qualifié d'ancien monde. L'enjeu n'est rien moins que de réconcilier la démocratie et la cohésion sociale avec la mondialisation grâce à des régulations portées en commun et en faisant en sorte que les arrangements globaux permettent aux États-nations de mieux remplir leur fonction régulatrice au lieu de les affaiblir, comme ce fût le cas grâce aux accords de Bretton Woods (Rodrik 2011).

Un tel libéralisme est sans doute *radical* suivant l'expression de Dewey (1935). « Au sens où il ne peut plus se contenter, comme l'a longtemps cru la social-démocratie et comme le croient encore les partisans du 'social-libéralisme', de simplement réguler les abus du capitalisme, mais où il doit bien plutôt reconstruire *collectivement* et *à la racine* le cadre institutionnel servant de base à l'organisation économique et cognitive » (Stiegler 2019 p. 146).

La société dont il est question n'est ni celle des petites communautés autonomes dont rêvaient les socialistes utopiques, ni celle de la planification centralisée expérimentée par les socialistes étatistes, ni celle du marché total que les néo-libéraux ont imaginé pouvoir installer. Elle est cette construction hybride conçue pour mettre en valeur les *intelligences collectives* propres aux différentes communautés qui la structurent non sans qu'il existe

une hiérarchie entre ces communautés et la prééminence d'un principe d'universalité au cœur de ce que Supiot (2019) appelle la citoyenneté sociale.

Le principal obstacle qui se dresse devant elle aujourd'hui tient à la rupture introduite par la mondialisation dans les communautés constituées à commencer par la communauté nationale, qu'il est illusoire et dangereux de vouloir résoudre en imposant une communauté unique et informelle (mondiale) incarnée dans le marché total. Les États voient leurs politiques de l'emploi et du revenu subordonnées à l'objectif de libéralisation des échanges et sont contraints par les mouvements de capitaux. Les grandes entreprises s'affranchissent des régulations nationales, procèdent à la fragmentation internationale de leurs processus de production, ne considèrent plus les salaires versés dans leurs pays d'origine comme une composante essentielle de leur marché et n'envisagent plus d'associer leurs salariés à leurs choix stratégiques. La fraction de la population bénéficiaire de la mondialisation n'accepte plus de financer les transferts en faveur du reste de la population, créant une fracture territoriale au sein de différents pays. La coopération entre égaux cède devant la lutte de tous contre tous. L'alternative aux espoirs déçus du néo-libéralisme pourrait alors être l'irruption d'un nationalisme dominateur de plus en plus affiché par des gouvernements de pays émergents ou développés, en fait de capitalismes autoritaires potentiellement en conflit les uns avec les autres.

Ce capitalisme autoritaire est la voie dans laquelle peuvent, en effet, s'engager des sociétés de marché fragilisées par la dissolution des anciennes appartenances et frappées par la montée du populisme. « Le populisme, c'est le peuple convoqué ou invoqué, ce n'est pas le peuple consulté, le peuple analysé, ou le peuple se reprenant dans sa composition interne, en tant que société politique d'un certain type. C'est le peuple massifié, précipité, condensé éventuellement dans son leader, qui le présente plutôt qu'il ne le représente » (Karsenti 2019 p. 2). Bien loin de la reconnaissance des intelligences collectives. De cette association entre capitalisme autoritaire et populisme ressortissent à la fois un déni de démocratie libérale et la reconnaissance d'une assignation à des appartenances identitaires conduisant à nier le principe d'universalité au cœur du libéralisme social.⁴⁶

L'école de Chicago, dans sa deuxième vie, nous éclaire sur le sujet (Marty et Kirat 2018). La liberté politique ou plutôt la démocratie libérale n'est plus associée à la liberté économique. L'autoritarisme politique, parfois habillé en démocratie limitée ou « illibérale », est désormais admis dès lors que c'est le moyen d'imposer la liberté économique.⁴⁷

⁴⁶ Supiot (2019) évoque un tel renoncement à l'universalisme abstrait de l'égalité des droits et des devoirs qui est un renoncement à la citoyenneté sociale qui « avait été un moyen de subsumer ces identités plurielles par de puissants mécanismes de solidarité qui engageaient tous les hommes et les femmes d'un même territoire dans une communauté de destin » (p. 52). Et d'ajouter ce qui suit. « Dès lors que le processus de globalisation sape les modèles sociaux qui s'étaient édifiés dans les différentes nations, la revendication de justice tend à changer de base ; elle ne se fonde plus sur une loi commune à tous les habitants d'un État, mais sur l'appartenance de chacun d'entre eux à des communautés transnationales ou infranationales, fondées sur la religion, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, l'identité régionale, l'origine ethnique, le genre, etc. » (p. 53). Cette critique du caractère pernicieux des « nouvelles » solidarités ne met nullement en cause la nécessité de faire appel aux « intelligences collectives », une mise en cause qui voudrait que l'on s'en remette à la seule intervention de l'État ou à celle des règles aveugles du marché. Il s'agit, bien au contraire, de plaider contre l'assignation à des identités particulières

⁴⁷ C'est ainsi que les « Chicago boys » ont justifié la dictature au Chili. C'est aujourd'hui la pratique en Chine comme, à des degrés divers dans certains autres pays y compris au sein de l'Union Européenne. D'une certaine façon, la tentative de s'en remettre aux experts devenus thuriféraires du néo-libéralisme ou aux agences gouvernementales indépendantes parfois capturées par les milieux académiques, relève de la

Rodrik (2011) faisait état de l'impossibilité de concilier mondialisation, souveraineté nationale et démocratie politique et considérait que l'on pouvait n'en concilier que deux au détriment du troisième. L'idée d'une gouvernance globale associant mondialisation et démocratie politique est utopique. Associer mondialisation et souveraineté nationale est à double détente : soit la conduite de l'État est confiée à des experts qui imposent des règles communes censées produire une situation optimale, soit un capitalisme autoritaire s'installe. Dans les deux cas, c'est bien au détriment de la démocratie qu'agissent les experts ou des dictateurs. Mais c'est aussi au détriment de la stabilité. L'option de subordonner la mondialisation à l'exercice de la démocratie et de la souveraineté nationale, de concevoir ainsi des souverainetés partagées reste la seule réellement acceptable du point de vue du bien commun. Cela ne suffit malheureusement pas à la rendre crédible dans un contexte où la déstabilisation interne des démocraties libérales va de pair avec la montée en puissance des États autoritaires.

Références

- Amendola M. and J-L Gaffard (2012): *Capitalisme et cohésion sociale*, Paris: Economica.
- Amendola M. and J-L Gaffard (2018): *Le désordre et la raison. Une économie politique de la mondialisation*, Londres : ISTE.
- Amendola M. and J-L Gaffard (2019): *Disorder and Public Concern about Globalization*, London: ISTE and Wiley.
- Arrow K.J. (1974): *The Limits of Organization*, New York: Norton & cie.
- Audard C. (2019) : *La démocratie et la raison, Actualité de John Rawls*, Paris : Grasset.
- Bougette P., Deschamps M. and F. Marty (2015) : 'When Economics Met Antitrust : the Second Chicago School and the Economization of Antitrust Law', *Enterprise & Society* 16 (2) : 313-53.
- Bladen V. (1974) : *From Adam Smith to Maynard Keynes : the Heritage of Political Economy*, Toronto : University of Toronto Press.
- Blaug M. (1968) : *Economic Theory in Retrospect*, 2nd edition, London : Heineman.
- Canto-Sperber M. (2003) : *La philosophie du socialisme libéral*, in M. Canto-Sperber et N. Urbinati éditrices : *Le socialisme libéral. Une anthologie : Europe – États-Unis*, Paris : Editions Esprit.
- Charbonnier P. (2020) : *Abondance et liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte.
- Collier P. (2018) : *The Future of Capitalism*, Penguin Books
- Dewey J. (1935) : *Liberalism and Social Action*, in *The Later Works (1925-1953) vol. 11* (1987) : Carbondale : Southern Illinois University Press. Traduction française (2014) : *Après le libéralisme ? Ses impasses, son avenir*, Paris : Climats.
- Dockès P. (1996) : *La société n'est pas un pique-nique. Léon Walras et l'économie sociale*, Paris : Economica.

même approche visant à limiter, non pas le rôle du politique, mais celui de la délibération politique (Zingales 2020).

- Dockès P. (1999) : *Pouvoir et autorité en économie*, Paris : Economica.
- Dockès P. (2006) : 'Léon Walras : la Vérité, l'Intérêt et la Justice réconciliés', *Economies et Sociétés-Cahiers de l'I.S.M.E.A.*, tome XL (1), Série Oeconomia, HPE (38): 1777-1812.
- Dostaler G. (2009) : *Keynes et ses combats*, Paris : Albin Michel.
- Dupuy J-P (1992) *Libéralisme et Justice Sociale : Autour de John Rawls*, Paris : Hachette.
- Dupuy J-P (2012) : *L'avenir de l'économie*, Paris : Flammarion.
- Durkheim E. (1895) : *De la division du travail social*, réédition 2013, Paris, Presses Universitaires de France
- Égé R. (1992) : 'Emergence du marché concurrentiel et évolutionnisme chez Hayek', *Revue Economique* 43 (6) : 1007-1036.
- Fabre-Magnan M. (2018) : *L'institution de la liberté*, Presses Universitaires de France.
- Fitoussi J-P (2002) : *La règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe*, Paris, Le Seuil.
- Fitoussi J-P (2004) : *La démocratie et le marché*, Paris : Grasset.
- Frydman R. and M. Goldberg (2011): *Beyond Mechanical Markets. Asset Price Swings, Risk, and the Role the State*, Princeton, Princeton University Press. Traduction française (2013): *Marchés: la fin des modèles standard*, Paris: Le Pommier.
- Gaffard J-L, Amendola M. et F. Saraceno (2020): *Le temps retrouvé de l'économie*, Paris : Odile Jacob.
- Gauchet M. (2007) : *La crise du libéralisme*, Paris : Gallimard, Folio Essais.
- Georgescu-Roegen N. (1971) : *The Entropy Law and the Economic Process*, Cambridge Mass. : Harvard University Press.
- Glais M. (1992) : *Économie Industrielle*, Paris, Litec.
- Granovetter M. (1985) : « Economic Action and Social Structure: the Problem of Embeddedness», *American Journal of Sociology* 91 (3) : 481-510.
- Green T.H. (1881): *Lecture on Liberal Legislation and Freedom of Contract*, Oxford: Slatter and Rose. Reed. In *Works of Thomas Hill Green* (2011): Cambridge University Press.
- Gruson C. (1969): *Origine et espoirs de la planification française*, Paris, Dunod.
- Guaino H. (2016) : *En finir avec l'économie du sacrifice*, Paris : Odile Jacob.
- Hayek F.A. (1933) : *Monetary Theory and the Trade Cycle*, Reprinted (1975), Augustus Kelley.
- Hayek F.A. (1944) : *The Road to Serfdom*, London : Routledge. Traduction française (2007) : *La route de la servitude*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Hayek F.A. (1937): 'Economics and Knowledge', *Economica* 4: 33-54. Reprinted in Hayek F.A. (1948).
- Hayek, F.A. (1948): *Individualism and Economic Order*. Chicago: University of Chicago Press, Reprint (1980).
- Hicks J.R. (1989): *A Market Theory of Money*, Oxford: Clarendon Press. Traduction française, *Monnaie et Marché*, Paris: Economica.

- Hobson J.A. (1894): *The evolution of Modern Capitalism*, London, Rouledge.
- Hobhouse L.T. (1911): *Liberalism*, Oxford, Oxford University Press.
- Jaffé W. (1980) : 'Walras' Economics as Others See It', *Journal of Economic Literature* 18 (2) : 528-549.
- Karsenti B. (2013): *D'une philosophie à l'autre*, Paris, Nrf Essais Gallimard.
- Karsenti B. (2019) : 'Comment lire nos populismes', mimeo.
- Keynes, J.M. (1919). *The Economic Consequences of the Peace*. Harcourt, Brace, and Howe, New York
- Keynes J.M. (1926) : 'The End of Laissez-faire', réédité in J.M Keynes (1972) : *Essays in Persuasion* Collected Writings IX, London : Macmillan. Traduction française in J.M. Keynes (2002) : *La pauvreté dans l'abondance*, Paris : Gallimard.
- Keynes J.M. (1933) : 'National Self-Sufficiency', *The Yale Review* 22 (4) : 755-769.
- Keynes J.M. (1936) : *The General Theory of Employment, Interest, and Money*, London : Macmillan. Reed. *The Collected Writings* Vol. VII (1973), London, Macmillan for the Royal Economic Society. Traduction française : *Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris: Payot.
- Keynes J.M. (1939): 'Democracy and Efficiency', *New Statesman and Nation*, 17 (January 28).
- Krugman P.R. (2007) : *The Conscience of a Liberal*, New York, Norton & Cie. Traduction française de P. Chemla (2008) : *L'Amérique que nous voulons*, Paris : Flammarion.
- Leijonhufvud A. (1968) : *On Keynesian Economics and the Economics of Keynes*, Oxford, Oxford University Press.
- Levy F. and P. Temin (2007) : 'Inequality and Institutions in 20th Century America', *NBER Working Paper* 13106
- Lippmann W. (1937): *The Good Society*, Boston: Little, Brown and Companies. Traduction française (1938): *La cité libre*, Paris: Librairie de Médicis. Reed. (2011) : Paris : Les Belles Lettres.
- Mallet S. (1969) : *La nouvelle classe ouvrière*, Paris : Le Seuil.
- March J. (1962) : 'The Business Firm as a Political Coalition', *The Journal of Politics* 24 (4): 662-678.
- Marty F. et T. Kirat (2018): 'Les mutations du néo-libéralisme américain quant à l'articulation des libertés économiques et de la démocratie', *Revue Internationale de Droit Économique*, 22 (4) :471-498.
- Mayer C. (2013): *Firm Commitment*, Oxford: Oxford University Press.
- Mill J.S. (1859): *On Liberty*, Reed. in H.B Acton ed.(1972): *Utilitarianism, On Liberty, and Considerations on Representative Government*, London: Everyman's Library. Traduction française : *De la liberté*, Paris: Gallimard, Folio Essais.
- Phelps E. (2013) : *Mass Flourishing*, Princeton : Princeton University Press. Traduction française (2017): *La prospérité de masse*, Paris: Odile Jacob.

- Polanyi K. (1944) : *The Great Transformation*, New York: Farrar and Rinehart. Second edition (2001) with a foreword by J.E. Stiglitz: Beacon Paperback. Traduction française (1983): *La grande transformation*, Paris: Gallimard.
- Rawls J.(1971): *A Theory of Justice*, Cambridge, Mass.: The Belknap Press of Harvard University Press. Revised Version 1999, Oxford: Oxford University Press. Traduction Française (1987), Paris: Le Seuil
- Rawls J. (1993): *Political Liberalism*, New York: Columbia University Press. Traduction Française (1996): *Libéralisme politique*, Paris: Le Seuil.
- Richardson G.B. (1960) : *Information and Investment, A study in the working of the competitive economy*, Oxford : Oxford University Press. Reed.1990.
- Rodrik D. (2011): *The Globalization Paradox*, New-York : Norton & Cie.
- Rodrik D. (2018): *Straight Talk on Trade Ideas for a Sane World Economy*, Princeton, Princeton University Press. Traduction française (2018) : *La Mondialisation sur la sellette : plaidoyer pour une économie saine*, Bruxelles : De Boeck.
- Rosanvallon P. (1979): *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, 3^{ème} édition, Paris : Le Seuil, Collection Points.
- Rosanvallon P. (2011): *La société des égaux*, Paris : Le Seuil.
- Rosanvallon P. (2015): *Le bon gouvernement*, Paris : Le Seuil.
- Rosanvallon P. (2020) : *Le siècle du populisme. Histoire, théorie, critique.*, Paris, Le Seuil.
- Segrestin B. et A. Hatchuel (2012) : *Refonder l'entreprise*, Paris : Le Seuil.
- Sen A. (1991) : *On Ethics and Economics*, Oxford, Basil Blackwell. Traduction française (1993) : *Éthique et économie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Sen A. (1999): *Development as Freedom*, Alfred Knopf Inc.. Traduction Française, *Un nouveau modèle économique*, Paris: Odile Jacob.
- Shonfield A. (1965): *Modern Capitalism : The Changing Balance of Public and Private Power*, Oxford : Oxford University Press. Traduction Française (1969) : *Le Capitalisme aujourd'hui, l'État et l'entreprise*, Paris : Gallimard.
- Simon H.A. (1951) : 'A Formal Theory of the Employment Relationship', *Econometrica* 19 (3) : 293-305.
- Skidelsky R. (2009): *Keynes: the return of the master*, New York: Public Affairs.
- Smith A. (1776) : *An Inquiry in the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Reed. (1976) R.H. Campbell and A.S. Skinner (eds), Oxford : Clarendon Press. Traduction française : *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris: Flammarion
- Smith A. (1759): *The Theory of Moral Sentiments*, Reed. D.D. Raphael and A.L. Macfie, Oxford Clarendon Press. Traduction française: *La théorie des sentiments moraux*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Stiegler B. (2019) : *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Paris : nrf Essais Gallimard.
- Supiot A. (2010) : *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris : Le Seuil.
- Supiot A. (2013) : *Grandeur et Misère de l'État social*, Paris, Collège de France – Fayard.

- Supiot A. (2015) : *La gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard.
- Supiot A. (2019) : *La force d'une idée suivi de l'idée de Justice sociale d'Alfred Fouillée*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Thaler R.H. and C.R. Sunstein (2003) : 'Libertarian Paternalism', *American Economic Review* 93, n°2, p. 175-179.
- Tirole J. (2016) : *L'économie du bien commun*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Veblen T. (1899) : *The Theory of Leasure Class an economic study of institutions*, New York, Macmillan ; Traduction française : *Théorie de la classe de loisirs*, Paris, Gallimard.
- Veblen T. (1919) : *The Vested Interests and the Common Man*, in *Collected Works of Thorstein Veblen* volume VII, London, Routledge.
- Veblen T. (1921) : *The Engineers and the Price System*, in *Collected Works of Thorstein Veblen* volume VII, London, Routledge.
- Walras L. (1874) : *Eléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale*, Edition comparée par P. Dockès et alii, Paris, Economica 1988.
- Walras L. (1898): *Etudes d'économie politique et appliquée : théorie de la production de la richesse sociale*, Edition comparée par P. Dockès et alii, Paris, Economica 1995.
- Zingalès L. (2020) : *The Political Limits of Economics*, *Stigler Center for the Study of the Economy and the State*, New Working Papers Series No 41.



SciencesPo

ABOUT OFCE

The Paris-based Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), or French Economic Observatory is an independent and publicly-funded centre whose activities focus on economic research, forecasting and the evaluation of public policy.

Its 1981 founding charter established it as part of the French Fondation nationale des sciences politiques (Sciences Po), and gave it the mission is to “ensure that the fruits of scientific rigour and academic independence serve the public debate about the economy”. The OFCE fulfils this mission by conducting theoretical and empirical studies, taking part in international scientific networks, and assuring a regular presence in the media through close cooperation with the French and European public authorities. The work of the OFCE covers most fields of economic analysis, from macroeconomics, growth, social welfare programmes, taxation and employment policy to sustainable development, competition, innovation and regulatory affairs.

ABOUT SCIENCES PO

Sciences Po is an institution of higher education and research in the humanities and social sciences. Its work in law, economics, history, political science and sociology is pursued through ten research units and several crosscutting programmes.

Its research community includes over two hundred twenty members and three hundred fifty PhD candidates. Recognized internationally, their work covers a wide range of topics including education, democracies, urban development, globalization and public health.

One of Sciences Po's key objectives is to make a significant contribution to methodological, epistemological and theoretical advances in the humanities and social sciences. Sciences Po's mission is also to share the results of its research with the international research community, students, and more broadly, society as a whole.

PARTNERSHIP

SciencesPo